

CAHIERS VOLTAIRE

13



Cahiers Voltaire

Revue annuelle de la

SOCIÉTÉ VOLTAIRE

13

Ferney-Voltaire

2014

Nous remercions le Centre international d'étude du XVIII^e siècle (Ferney-Voltaire)
et le Centre de recherche sur les sciences de la littérature française
(Université Paris Ouest Nanterre La Défense) de leur participation.

La préparation de ce numéro a été facilitée par
les services de la Bibliothèque de Genève
et de l'Institut et Musée Voltaire.

La Société Voltaire
bénéficie du soutien du
Centre national du livre

Correspondance, manuscrits, ouvrages pour compte rendu

Cahiers Voltaire, BP 44, F-01212 Ferney-Voltaire cedex, courriel cahiers@societe-voltaire.org
Les ouvrages pour compte rendu doivent être envoyés sans dédicace personnelle.

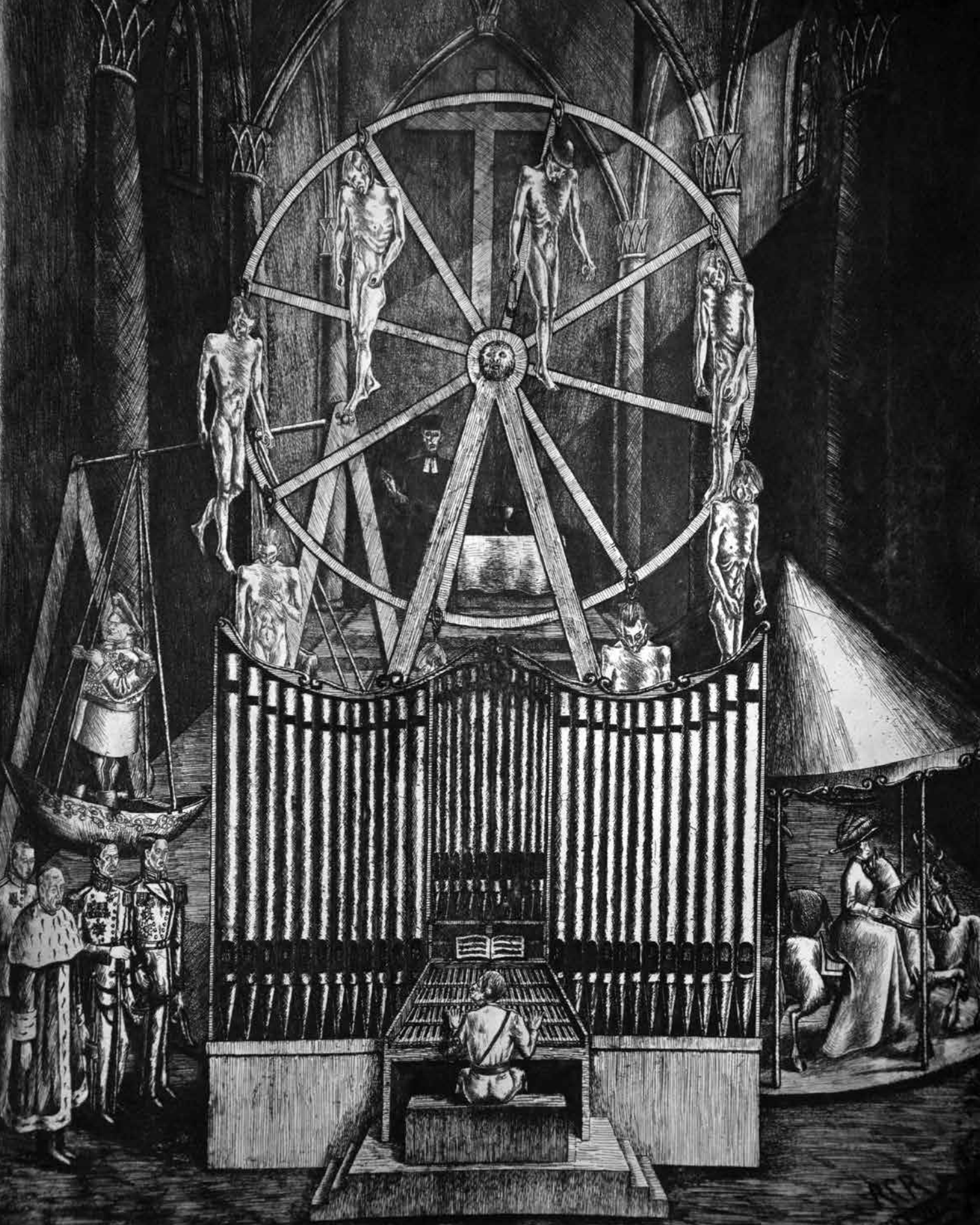
© Société Voltaire et Centre international d'étude du XVIII^e siècle 2014

Diffusé par Amalivre, 62 avenue de Suffren, F-75015 Paris,
pour le Centre international d'étude du XVIII^e siècle,
BP 44, F-01212 Ferney-Voltaire cedex

ISBN 978-2-84559-112-7

ISSN 1637-4096

Imprimé en France

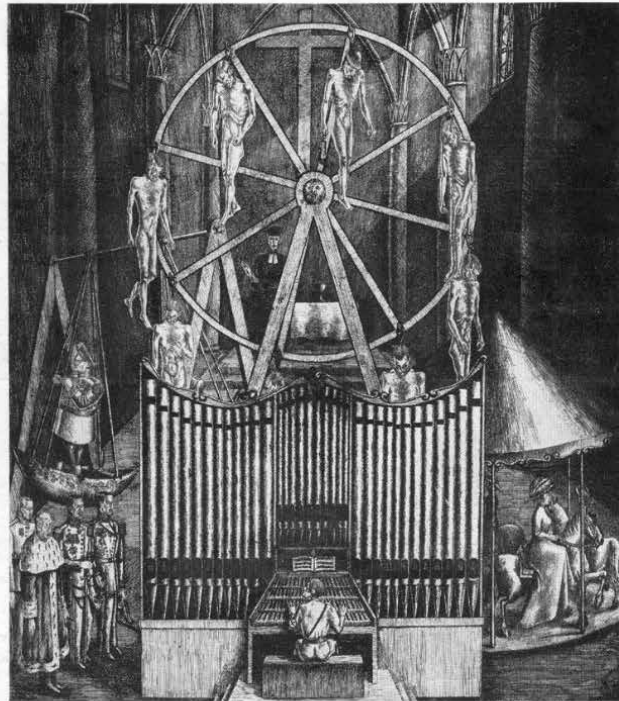


FIFTEEN CENTS

JANUARY 2, 1939

TIME

THE WEEKLY NEWSMAGAZINE



Rudolph Charles von Ripper

MAN OF 1938

From the unholy organist, a hymn of hate.
(Foreign News)

VOLUME XXXIII

1939, U. S. PAT. 2,095,111

NUMBER 1

Au recto. « Les chrétiens allemands », eau-forte du cycle *Écraser l'infâme* de Rudolf Carl von Ripper (1905-1960). Collection particulière. Photo : Yalla Seddiki.

Cette gravure a fait la couverture de *Time* du 2 janvier 1939, Adolf Hitler ayant été nommé « homme de l'année » (*Man of 1938*), mais sous un autre titre, comme on le voit ci-dessus : « From the unholy organist, a hymn of hate » (De l'organiste impie, un hymne de haine).

L'image est commentée dans l'étude qui suit, p. 36-37. Nous n'avons pas mis, nous ne pouvions pas mettre sur une telle image le titre habituel de cette section : Études et textes.

ANDRÉ MAGNAN

Penser l'infâme

*À Alain Rey, vocabuliste et voltairien,
qui a fait entrer l'infâme dans le dictionnaire.*

C'est le seul néologisme encore actif du front des Lumières : les Cacouacs sont mort-nés, les Welches enterrés. Après trois siècles, le mot suffit à identifier un auteur et son influence dans l'espace public et le débat intellectuel : *Écraser l'infâme*, devenu une sorte de slogan, est perçu comme un mot éminemment *voltairien*. De Voltaire à nous, quelque chose s'est cristallisé, à travers des évolutions moins directes qu'on ne le croit ordinairement, et d'ailleurs plus ou moins décelables.

À l'origine, sous la plume de Voltaire, *l'infâme* renvoie aux crimes et aux abus religieux, donc nécessairement à *la Religion*. Le terme était de droit dans la France du temps, d'évidence usuelle et massive, pour désigner le christianisme de dogme, de canon et de magistère catholiques, religion du prince et de ses sujets, unique dans le royaume *très-chrétien*, dominante en Europe, missionnaire et puissamment présente sur tous les continents. L'infâme, chez Voltaire, c'est d'abord l'empreinte et l'emprise historiques du christianisme dans des événements, des pratiques et des actes, qui à toute religion (à lui-même, en conscience) devraient valoir un jugement d'*infamie* – de faute devant Dieu (s'il existe) et d'indignité devant les hommes. Un exemple, s'il en faut un, en trois dates : la Saint-Barthélemy. En 1716 ou 1717, le jeune Arouet décide de mettre au cœur de *La Ligue*, sa future *Henriade*, ce massacre prémédité de milliers de protestants dans Paris et dans tout le royaume, événement inouï surplombant les temps modernes : la Ligue sera « [l']*infâme* milice » – c'est la seule occurrence du mot dans le poème, un étymon secret de l'œuvre entière¹. En 1772, à soixante-dix-huit ans, Voltaire marquera le bicentenaire de l'événement par des *Stances pour le 24 août 1772* : « Tu reviens après deux cents ans, / Jour affreux, jour fatal au monde... ». Geste personnel mais de portée historique devant une Europe chrétienne divisée, et valant repentance par procuration – un manuscrit singulier paraît attesté, tracé « en lettres de sang »².

1. *La Henriade* (1723-1728), chant IV, 356, *OC*, t. II, p. 457. Le récit du massacre sera cité plus loin.

2. « Il en écrivit les stances en lettres de sang, et les envoya à l'abbé de Voisenon, l'homme le plus frivole et le moins philosophe de son siècle », [Théophile-Imarigeon Duvernet], *Vie de Voltaire, suivie d'anecdotes qui composent sa vie privée*, par T. J. D. V, Paris, Genève, Bâle, Lausanne, An V de la République (1797), p. 425. L'anecdote cadre mal avec ce qu'on sait des relations courantes entre Voltaire et Voisenon, mais elle n'a jamais été niée ou contredite – Duvernet a-t-il pu l'apprendre de Voisenon lui-même ?

«Écrasez / Écrasons l'infâme» : une résistance, une lutte reste ostensiblement engagée, prolongée jusqu'à nous par la survie du mot, dans cet appel à faire cesser le mal que les hommes se font à eux-mêmes et entre eux au nom de leurs dieux vrais ou faux³. Avec le temps, dans tout l'espace où le signe est reconnu, l'évidence s'est établie d'un Voltaire «pourfendeur de l'infâme» – on pense au bretteur de l'affiche de Savignac, pointant sa plume au bout du bras raidi⁴. Ces données s'observent encore aujourd'hui hors de France, dans des livres et des traductions où les mots de l'infâme sont repris *en français dans le texte*.

Dans cette élaboration idéale, on a perdu de vue deux faits, inhérents pourtant aux lourds affects en jeu, l'effroi, l'horreur, la répulsion. Le premier est que *l'infâme voltairienne* ne perça que dix ans après la mort de son inventeur, néologue secret, hardi mais prudent ; le second est que l'accusation lui fut aussitôt retournée, imposant pour plus d'un siècle le thème de *l'infâme Voltaire*. Tabou d'Ancien Régime, boomerang de la réaction anti-Lumières : on a plus ou moins effacé ces angles morts d'une histoire de l'infâme. L'oubli tient au long travail de l'événement *Révolution* dans une mémoire commune – idéalement consensuelle – qui aura dû en fondre les faits et les symboles dans le récit collectif que l'on connaît, d'une richesse humaine exceptionnelle. Après avoir si longtemps noirci l'origine de l'infâme, Antéchrist ou Terreur, et vibré de ses passions adverses, fureur pieuse ou zèle impie, on aurait fini par en pacifier l'extrême violence symbolique. Mais on aura dû aussi en repenser l'idée, comme le signale une anomalie de langue, souvent ignorée : *féminine* pour Voltaire, l'infâme est pour nous *masculin* – mais depuis quand et pourquoi ? En remontant le temps, on découvre que ce mot du passé fut surtout un mot futur : il anticipait de loin d'autres infamies à venir ; mais il réarme contre elles en retour un message des Lumières et une leçon de Voltaire.

Ainsi repris, le thème appelle une attention sérieuse et profonde. Venu d'un *philosophe*, le mot visait des *antiphilosophes*, mais son tabou excédait cet antagonisme. L'histoire éclaire les enjeux futurs d'une déraison première. S'il est vrai que l'infâme est née (puis *née*) en deux temps, dans la sphère privée d'un auteur clandestin, puis dans le débat tumultueux de son influence, la problématique ne se réduit pas aux contingences de sa personne et de sa postérité. Un double caractère de radicalité et de généralité était inscrit d'emblée dans le geste obscur qui en forma le signe et l'idée. Alors que le voltairianisme anticlérical est à peu près périmé dans les sociétés modernes laïcisées, des fronts nouveaux de l'infâme se sont ouverts autour d'enjeux construits aussi comme *voltairiens* – *autrement*. De l'invention du

Elle concorde avec les affects personnels les plus profonds de l'événement : «Aujourd'hui 24 août, ou 24 août 1772, jour où ma plume tremble dans ma main...» (*Il faut prendre un parti*, 1772, chap. XVI, «Du mal dans l'animal appelé homme»).

3. Le rejet radical du mal religieux *comme irrégulier* est probablement la base d'une pensée de *l'infâme* : «On ne fait jamais de bien à Dieu en faisant du mal aux hommes» (à Frédéric prince royal de Prusse, septembre 1739, D2074 – cette formule est liée à la genèse de *Mahomet* et au sort de Séide).

4. *Voltaire*, affiche de Raymond Savignac (1907-2002) réalisée pour l'exposition *Voltaire* de la Bibliothèque nationale à Paris en 1979. Voir Garry Apgar, «“Sage comme une image” : trois siècles d'iconographie voltairienne», *Nouvelles de l'estampe* 135, juillet 1994, p. 4-44 (p. 29 et 34).

ANDRÉ COURBET

Voltaire en Lorraine : les séjours de 1720 et 1735

Voltaire et la Lorraine : le thème évoque d'abord, dans la mémoire immédiate, ses séjours successifs de 1748-1749 à la cour de Stanislas, aux côtés de Mme Du Châtelet, période qui s'achève par la mort de son amie, le 10 septembre 1749, au château de Lunéville. Il sera question ici de deux séjours antérieurs. Le premier, à l'automne 1720, sous le règne de Léopold I^{er}, généralement ignoré, est souvent situé à tort en 1729, sous le règne de François III, futur empereur, alors duc de Lorraine et de Bar ; le second, en mai-juin 1735, sous la régence d'Élisabeth-Charlotte d'Orléans, veuve du duc Léopold mort le 22 mars 1729, est mieux connu, mais nous espérons l'éclairer par des données nouvelles en partie inédites.

Voltaire à Nancy en 1720

Grâce à une lettre au président Hénault, que Theodore Besterman a placée [vers septembre 1729]¹, nous pensions savoir que Voltaire avait brièvement séjourné cette année-là à Nancy, la ville capitale du duché. C'est le seul témoignage subsistant de ce voyage. Les biographes, René Pomeau en dernier lieu, le situent donc en septembre 1729. Voltaire aurait quitté Paris en toute hâte, un beau soir, à minuit, en compagnie de deux amis, ayant appris que le duc de Lorraine lançait une opération qui promettait de gros profits. L'expédition allait pleinement réussir, au prix de deux nuits et deux jours entiers de trajet « par la route de Metz », puis d'un séjour d'affaire à Nancy, dont on ne sait presque rien : « J'ai triplé mon or », écrit seulement Voltaire².

Or, comme l'a signalé dès 1908 Christian Pfister dans son *Histoire de Nancy*, cette

1. Il s'agit de la plus ancienne lettre adressée au président Hénault, une épître en prose et en vers, où Voltaire relate son voyage (D366). Elle fut publiée pour la première fois dans les *Pièces inédites de Voltaire imprimées d'après les manuscrits originaux*, Paris, Didot l'aîné, 1820, p. 205-209, sous la date 1729, en tête d'une série de lettres de la même année. Le manuscrit n'a pas été retrouvé. La transcription de Besterman est assez défailante : dans le premier passage en vers, il faut la majuscule à *Amour* et à *Grâces* ; dans le second, il faut supprimer *et* au vers 4, laisser *leur futaille* au singulier au vers 6 et suppléer un [les] devant *maux* au vers 8, pour la métrique ; enfin, au début de la quatrième suite de vers, il faut lire « Salut au bon père Finot ».

2. *Voltaire en son temps*, Fayard, Voltaire Foundation, 1995, t. I, p. 205-206 et note 13 (« vers septembre ») ; voir aussi Desnoiresterres, *Voltaire et la société française au XVIII^e siècle*, Paris Didier et Cie, 1867, t. I, p. 412-413 ; ou encore Raymond Trousson, *Voltaire*, Paris, Tallandier, 2008, p. 123.

lettre est mal datée. La transaction à laquelle se réfère Voltaire eut lieu en 1720³. Soucieux d'améliorer les finances précaires du duché de Lorraine, Léopold I^{er}, duc de Lorraine et de Bar (1679-1729), fit publier un *Édit de S. A. R. portant établissement d'une Compagnie de commerce en Lorraine. Du 23 août 1720*⁴, qui organisait la vente d'actions d'intéressement à l'entreprise, de cinq cents livres chacune, pour un fonds total à constituer de trois millions. Léopold désirait de toute évidence attirer vers la Lorraine des capitaux étrangers, car cet édit connut une large diffusion : il a été publié intégralement dans les *Lettres historiques, contenant tout ce qui se passe de plus important en Europe* (Amsterdam), septembre 1720, p. 344-358, dans *La Clef du cabinet des princes de l'Europe* (Luxembourg), octobre 1720, p. 419-436, et dans le *Mercure historique et politique* (La Haye), novembre 1720, p. 568-582. En pleine déconfiture du système de Law, auquel il ne semble pas avoir été le moindrement mêlé, Voltaire se lance donc dans une aventure financière qui a dû lui paraître plus sûre⁵. On ignore comment il aura pu prendre connaissance de cet édit de Léopold, sans doute assez tôt, au stade de sa préparation ou même du projet : aucune hypothèse ne s'impose, mais les nouvelles de tous ordres circulaient alors plus vite qu'on ne l'imagine, les rapports des deux cours de France et de Lorraine étaient étroits et l'horizon de la vie de Voltaire déjà largement ouvert – M. de Ferriol, par exemple, père de d'Argental, était président à mortier au Parlement de Metz.

En confrontant la lettre de Voltaire au détail des quarante-trois articles de l'édit ducal, on peut cerner les faits et assigner une durée probable à ce séjour à Nancy. Notons d'emblée que « le Bureau pour recevoir les fonds des actionnaires sur leurs soumissions » ne fut ouvert que le 1^{er} octobre 1720 : c'est le repère essentiel⁶.

Dans sa lettre à Hénault, Voltaire écrit qu'on lui avait annoncé que l'opération serait réservée aux seuls Lorrains, mais qu'on l'a laissé souscrire « à cause de l'heureuse conformité de [s]on nom avec celui d'un gentilhomme de S. A. R., car aucun étranger n'a pu en avoir⁷ ». Ou bien il se vante ou s'amuse d'une pseudo-prouesse, ou bien les « bourgeois » et les « docteurs » qu'il dit avoir rencontrés au siège même de la compagnie auront essayé de le tromper, voire de le décourager, car l'édit invitait expressément les étrangers à participer à la constitution de cette « Compagnie de Lorraine » :

3. Paris ; Nancy, Berger-Levrault, 1908, t. III, p. 297, note 6, avec mention de l'édit ducal du 23 août 1720. De même Fernand Baldensperger place le voyage en 1720 dans son étude classique sur « Voltaire et la Lorraine », *Le Pays lorrain*, 26, janvier-mai 1934, p. 4.

4. Nancy, J.-B. Cusson, 1720 ; 16 p. in-4^o.

5. Sur la méfiance de Voltaire à l'égard du Système de Law, voir *Voltaire en son temps*, t. I, p. 105-106. Notons que le sujet était d'actualité et que de nombreuses compagnies débitant des actions furent créées à la suite de Law. Le *Courrier politique et galant* témoigne de cette effervescence, en adoptant pour les six derniers mois de l'année 1720 le titre de *Courrier politique, galant et actioniste*.

6. Article XLII. Cette date marque le premier terme de toutes les dispositions essentielles de l'acte, de l'engagement d'exploitation des « mines et minières » (VI) à la compensation des affermages d'impôts et de taxes cédés à la compagnie (XXV), en passant par le calcul de l'intérêt des actions (XVI).

7. Voltaire aurait profité de la confusion de son nom Arouet avec celui de la famille des Craon, seigneurs du fief d'Haroué. Le toponyme se retrouve dans les lettres de Mme Du Châtelet à Saint-Lambert.

ISABELLE LIGIER-DEGAUQUE

Zaïre ou les blessures de la mémoire

Dans la scène d'exposition de *Zaïre* (1732)¹, Fatime s'arrête sur le changement d'humeur inexplicable de sa maîtresse, bien qu'elle soit toujours prisonnière du sultan Orosmane, et, après avoir rappelé l'âpreté de leur condition d'exilées en terre musulmane, elle résume en une question forte le dilemme identitaire auquel Zaïre ne pourrait se soustraire : « Préférez-vous Solyme² aux rives de la Seine³ ». La nécessité de se revendiquer d'un camp, celui des chrétiens en l'occurrence, est rejetée par l'héroïne. Zaïre réduit à néant les conséquences personnelles qu'elle est censée tirer de l'interrogation comminatoire de Fatime : « On ne peut désirer ce qu'on ne connaît pas⁴ ». Voilà posée dès le début de la tragédie la thèse de Voltaire : la culture prime sur toute parole révélée. Zaïre n'appartient pas de naissance à la France. Élevée en terre musulmane, elle en a adopté les mœurs et la religion et s'apprête à épouser librement Orosmane. N'y aurait-il rien de répréhensible ? La revendication d'une maîtrise de son destin qui échapperait aux blessures de la mémoire collective est blâmée tout au long de la pièce par trois représentants du camp chrétien : Fatime, puis Lusignan et Nérestan (respectivement père et frère de Zaïre). Toutefois, la réduction de *Zaïre* à une confrontation de l'Occident (christianisme) et de l'Orient (islam) nous ferait manquer l'essentiel de la tragédie de Voltaire. L'islam est peu évoqué, et avec beaucoup moins de recherches préalables que pour la rédaction du *Fanatisme ou Mahomet le prophète* (Lille, 1741 – Paris, 1742)⁵. En effet, Voltaire écrit *Zaïre* avec une grande facilité et achève une première version en trois semaines, créée le 13 août 1732 à la Comédie-Française. Si la tragédie est très bien reçue en sa nouveauté⁶, la seconde version donnée le 10 novembre 1732

1. Pour les références à *Zaïre*, nous nous appuyons sur l'édition de Jean Goldzink : *Zaïre, Le Fanatisme ou Mahomet le prophète, Nanine ou l'homme sans préjugé, Le Café ou l'Écossaise*, Paris, Flammarion, 2004. Nous signalons ici l'édition de la tragédie par Eva Jacobs (*OC*, t. VIII, 1998 ; ce volume comprend aussi *La Mort de César*, éd. D. J. Fletcher).

2. Nom poétique de Jérusalem.

3. *Zaïre*, acte I, scène 1, v. 18.

4. Acte I, scène 1, v. 19.

5. Sur l'importance du travail documentaire réalisé par Voltaire, nous renvoyons à la préface générale de Nicholas Cronk pour l'établissement du texte par Christopher Todd, *OC*, t. XXB, 2002. L'essai *De l'Alcoran et de Mahomet* est édité par Ahmad Gunny à la suite de *Mahomet*.

6. Dans une lettre à Cideville et à Formont du [23 août 1732], Voltaire se réjouit des applaudissements nourris reçus par *Zaïre* : « Mes chers et aimables critiques, je voudrais que vous puissiez être témoins du succès de *Zaïre*, vous verriez que vos avis ne m'ont pas été inutiles et qu'il y en a peu dont je n'aie profité. Souffrez, mon cher Cideville, que je me livre avec vous en liberté au plaisir de voir réussir

est un véritable triomphe. Si Voltaire prend de grandes libertés avec la septième croisade (1249), c'est qu'il l'aborde moins avec le regard de l'historien qu'avec celui du philosophe : la religion mahométane intéresse le dramaturge comme un point de crispation de Lusignan et de son fils, et l'on sait bien l'investissement personnel de Voltaire lorsqu'il interprète le rôle du chef des croisés, chez Mme de Fontaine-Martel, « aux Délices » ou sur la scène privée qu'il a construite dans son domaine de Ferney⁷. Comme l'écrit René Pomeau, « il joue cette passion de la foi qui le fascine en même temps qu'elle lui fait horreur⁸ ». *Zaïre* ne peut donc être considérée comme une tragédie admirablement pathétique, dont l'emblème serait la question émue d'Orosmane à la femme qu'il croit traîtresse (« Zaïre, vous pleurez ?⁹ »), mais bien comme une tragédie politique qui, au-delà d'un orientalisme assez convenu¹⁰, interrogerait les excès de la mémoire collective et, en ce sens, pourrait être relue à la lumière des travaux de Paul Ricœur, tout particulièrement de son essai *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*¹¹. Nous trouvons au cœur de cet ouvrage une réflexion

ce que vous avez approuvé. Ma satisfaction s'augmente en vous la communiquant. Jamais pièce ne fut si bien jouée que *Zaïre* à la quatrième représentation. Je vous souhaitais bien là. Vous auriez vu que le public ne hait pas votre ami. Je parus dans une loge et tout le parterre me battit des mains. Je rougis, je me cachais, mais je serais un fripon si je ne vous avouais pas que j'étais sensiblement touché. Il est doux de n'être pas honni dans son pays. Je suis sûr que vous m'en aimez davantage » (D515 ; texte modernisé).

7. La correspondance de Voltaire atteste sa nette préférence pour le rôle de Lusignan. Ainsi, dans une lettre au comte d'Argental en date du 2 avril 1755, envoyée depuis les Délices, il évoque une représentation privée de *Zaïre*, où il a joué avec Lekain : « je n'ai jamais vu verser plus de larmes ; jamais les calvinistes n'ont été si tendres » (D6229).

8. René Pomeau, *D'Arouet à Voltaire*, Oxford, Voltaire Foundation, 1985, chap. 17, p. 295.

9. *Zaïre*, acte IV, scène 2, v. 1154. La focalisation sur les amours malheureuses de Zaïre et de son sultan doit beaucoup, au moment de la création de la pièce, à Mlle Gaussin, jeune comédienne qui a débuté à la Comédie-Française en 1731. Réputée pour sa voix, ses yeux noirs et sa volupté, elle enchante le public masculin.

10. Le portrait de Lekain par Simon-Bernard Lenoir, gravé par Augustin de Saint-Aubin, donne un aperçu de l'essai de « couleur locale » réalisé pour les représentations de *Zaïre* à la Comédie-Française. Néanmoins, deux parodies dramatiques moquent l'in vraisemblance du cadre oriental de *Zaïre* : *Les Enfants trouvés ou le sultan poli par l'amour* de Biancolelli, Romagnesi et Riccoboni (Comédie-Italienne, 9 décembre 1732, éd. dans *Parodies du Nouveau Théâtre-Italien*, que nous abrègerons en *PNTI*, Paris, Briasson, 1738, t. I) et *Zaïre*, parodie anonyme et sans date qui pourrait être, selon Française Rubellin, attribuée à Piron (BnF, ms. fr. 9248). À ces deux parodies de *Zaïre*, il faut ajouter *Arlequin au Parmasse, ou la folie de Melpomène* de l'abbé Nadal (Comédie-Italienne, 2 décembre 1732, *PNTI*, t. I) et une pièce scatologique versifiée en cinq actes, *Caquire*, d'un soi-disant Vessaire (jouée en 1783 pour un théâtre de société à Lyon, selon Brenner ; nous avons consulté la « seconde édition considérablement emmerdée », « à Chio, de l'imprimerie d'Avalons », 1787, BnF, 8-YTH-20184). En regard de la page de titre de *Caquire*, le lecteur découvre une gravure représentant un homme et une femme officiant tous deux à leurs besoins naturels et séparés par un pot de chambre ; la gravure s'accompagne d'un avertissement : « Passant, qui que tu sois, arrête. / Lis ces vers et sois convaincu / Que s'il faisait mal ceux de la tête, / Il faisait fort bien ceux du cu [sic] ». *Le Grand Turc mis à mort* est une parodie qui ne tient qu'au jeu des acteurs, et non à une refonte humoristique du texte de Voltaire pris pour cible. Elle a été donnée entre 1774 et 1784 par le Théâtre des Associés (voir Maurice Albert, *Les Théâtres des boulevards (1660-1789)*, Paris, Hachette & Cie, 1900 ; Genève, Slatkine, 1969, p. 278). Pour une étude des parodies de *Zaïre*, nous renvoyons à notre ouvrage *Les Tragédies de Voltaire au miroir de leurs parodies dramatiques : d'Œdipe (1718) à Tancrède (1760)*, Paris, Champion, 2007.

11. Paul Ricœur, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Le Seuil, 2000.

KEES VAN STRIEN

Voltaire auteur d'un second compte rendu des *Œuvres* de Maupertuis ?*

Les écrits anti-Maupertuis antérieurs à l'*Akakia* furent recueillis dans les *Œuvres complètes* de Voltaire, à partir de l'édition de Kehl, mais non sans aléas successifs. Ils sont issus d'abord de la fameuse querelle Maupertuis-König sur l'invention et la portée du principe de moindre action, où Voltaire prit d'emblée, on s'en souvient, le parti de König non sur le fond, assez vain à ses yeux, mais pour des raisons de droit et de procédés; une guerre de plume s'ensuivit, opposant d'un côté le roi de Prusse et Maupertuis, adeptes d'une autorité instituée du savoir, défenseurs de l'Académie de Berlin et du jugement anti-König, à un Voltaire dissident, réfractaire, privilégiant les enjeux de liberté académique et soutenu en cela par presque toute l'Europe savante, mais vite réduit à la protestation. Le dernier écrit remarquable de l'affaire sera l'immortel *Akakia*, fiction dérisoire d'un triomphe idéal du droit, punie après coup par la séquestration et l'humiliation de Francfort.

Indépendamment de l'*Akakia*, dont les diverses pièces étaient entrées dès 1756-1757 dans les éditions collectives de Cramer et Lambert, trois écrits de circonstance, restés longtemps flottants dans le corpus, sont en question, auxquels je voudrais proposer ici d'adjoindre un quatrième texte jusqu'à présent non identifié ou non attribué.

Rappelons d'abord brièvement les données respectives de parution et de recueil des trois écrits déjà connus. En août-septembre 1752, un premier compte rendu extrêmement sévère de l'édition récente des *Œuvres de M. de Maupertuis* parut dans les *Observations sur la littérature moderne*; il fut repris, sans son paragraphe de tête trop étroitement parisien, dans l'impression hollandaise du *Journal des savants* et dans la *Bibliothèque raisonnée*¹. Ce texte ne figure dans aucune édition collective avant Beuchot. C'est en s'appuyant sur une note d'attribution trouvée dans les papiers de l'abbé Sépher (1710-1781) que Beuchot justifia son intégration dans l'édition qu'il

* Je remercie André Magnan de m'avoir proposé d'ajouter à la présentation de mon inédit le « cadre historique » qui l'introduit; je le remercie aussi de sa relecture vigilante et toujours positive.

1. *Observations*, t. IX, [août 1752], p. 170-189; *Journal des savants, augmenté de divers articles qui ne se trouvent point dans l'édition de Paris (JS)*, t. CLXIII, septembre 1752, p. 524-541; *Bibliothèque raisonnée (BR)*, t. XII, part. I, juillet-septembre 1752, p. 158-172.

dirigeait². L'édition en cours des *Œuvres complètes de Voltaire* a repris cet « extrait » sans nouvelle discussion³.

Le deuxième écrit est la *Réponse d'un académicien de Berlin à un académicien de Paris*, datée 18 septembre 1752, présentation sommaire de l'affaire König devenue pour Voltaire l'affaire Maupertuis par les abus de pouvoir du président de l'Académie de Berlin. Ce texte anonyme n'a jamais été revendiqué, ni inclus du vivant de Voltaire dans ses œuvres, mais son attribution ne fait aucun doute : la réponse imprimée de Frédéric II, également anonyme, intitulée *Lettre d'un académicien de Berlin à un académicien de Paris*, avait donné à leur duel singulier un caractère ostensible et scandaleux. Publiée en septembre 1752 dans la version hollandaise du *Journal des savants*, et aussitôt reprise dans la *Bibliothèque raisonnée*, la *Réponse* ne sera recueillie qu'après la mort des antagonistes, dans l'édition de Kehl pour la première fois, suivie depuis par tous les éditeurs, de Beuchot à l'édition en cours d'Oxford⁴.

Le troisième écrit, intégré aux *Œuvres complètes* dans l'édition de Kehl, y était placé parmi les *Mélanges littéraires*, rangement conforme aux visées de Voltaire. C'est la grande lettre à König datée du 17 novembre 1752, signée, personnelle et ostensible à la fois, témoignage public de la bonne foi de l'auteur, réponse indirecte à la *Lettre d'un académicien* et annonce feutrée de l'*Akakia* tenu en réserve. Beuchot prit l'initiative de basculer ce texte vers la correspondance, suivi en cela par Moland et Besterman, ce qui brouille malencontreusement la séquence⁵.

On constate curieusement que ces trois textes n'ont été réellement rassemblés et rapprochés dans aucune des éditions historiques des œuvres de Voltaire. En revanche, ils avaient été réunis dès février 1753, avec la *Diatribes du Docteur Akakia*, dans un recueil intitulé *La Querelle*⁶ dont la provenance et l'attribution voltairiennes paraissent fermement assurées par une note immédiate de l'administration de la Librairie : « La Querelle, soixante-trois pages in-12, imprimée sans p[ermission]. C'est Mairobert qui a été chargé par mad^e Denis de faire imprimer cet ouvrage qui contient la querelle de Maupertuis et de Voltaire⁷ ».

2. Éd. Lefèvre (1829-1834), t. XXXIX (*Mélanges*, III), p. 438, sous le titre « *Extrait de la Bibliothèque raisonnée* ». Ce repère essentiel manque dans *OC*, t. XXXII B. Maniaque des dates, Adrien Beuchot a noté sa décision d'admission : 25 mars 1830. Il ne précise pas autrement l'apport de la note ou de l'argumentation de l'abbé Sépher, mais allègue aussi, à juste titre, la présence du texte dans le recueil *La Querelle* de février 1753 (voir plus loin).

3. *OC*, t. XXXII B, p. 275-312 ; le titre et le choix du texte de base peuvent être discutés.

4. *JS*, t. CLXIII, septembre 1752, p. 559-561 ; *BR*, t. XIL, part. I, juillet-septembre 1752, p. 227-228 ; Kehl in-8°, t. XIL, p. 117-119 ; *OC*, t. XXXII C, p. 205-207.

5. Kehl, t. XIL, p. 108-116. C'est D5076 ; toutes les références ultérieures de Voltaire lui assignent rétrospectivement une valeur évidente d'opuscule à charge dans la querelle contre Maupertuis. Voir D5149, D5230 et D5307. Le texte a été repris dans sa séquence dans *OC*, t. XXXII C, p. 217-226, parmi les « Associated texts ».

6. *La Querelle*, s.l.n.d. [1753] ; vii 63 p. in-12.

7. *Journal de l'inspecteur d'Hémery*, 15 février 1753, BnF, ms. fr. 22158, f. 10. Le recueil en question est assez rare ; l'exemplaire de la Staats- und Universitätsbibliothek de Dresde est consultable en ligne (BD18 Digital). La brève présentation liminaire (« Précis », p. III-VII) a pu être orientée ou revue par Voltaire ; elle n'a pas été recueillie.

LUCIEN CHOUDIN

Les « laissés pour compte » de Ferney 1779-1780

La mort de Voltaire à Paris le 30 mai 1778 laissa sans protecteur, sans animateur, la seigneurie et le village de Ferney. Mme Denis, héritière de son oncle, ne tarda pas à se débarrasser de ses possessions fernésiennes : elle céda par contrat sous seing privé du 12 septembre 1778 au marquis de Villette le domaine et le château, contre une maison à Paris et une rente viagère¹. L'acte de vente devant notaire fut signé le 9 janvier 1779². Le marquis de Villette se révéla gestionnaire exécrable et les aliénations qu'il consentit écornèrent de manière importante le domaine de la seigneurie³.

Au village, la déroute fut générale. La décision du baron d'Ogny⁴, intendant général des Postes, de revenir sur les facilités qu'il accordait aux horlogers fernésiens porta un grave coup à ce commerce. Les crédits en provenance de Genève se tarirent et bien des immigrés, qui s'étaient installés à Ferney pour vivre dans l'entourage immédiat du Patriarche, partirent : Henry Rieu vendit sa maison (incluse dans l'école Saint-Vincent actuelle) en 1779 et s'établit à Rolle dans le canton de Vaud⁵, Mme d'Hacqueville fit démolir sa propriété dans l'allée du château pour en négocier les matériaux⁶, l'architecte Léonard Racle laissa ses biens à Étienne Perrachon pour gagner Pont-de-Vaux. Après 1782 certains horlogers cherchèrent à rentrer en grâce à Genève et y trouver la fortune que Ferney n'avait pas pu leur assurer. Certaines demeures furent purement et simplement abandonnées comme celle de Th. Fourras dans la Grand'rue que la nouvelle municipalité occupa en 1790⁷. Les départs furent nombreux, car en 1784, le futur maire Jean-Antoine Lépine pen-

1. IMV, MS FG 30a.

2. AN, minutier central, LXXI, 15; voir *Ferney-Voltaire : pages d'histoire*, Cercle d'études fernésiennes; Annecy, Gardet, 1984, p. 45-46.

3. *Ferney-Voltaire : pages d'histoire*, p. 47.

4. Claude-Jean Rigoley, baron d'Ogny (1725-1798); *Jean-Louis Wagnière ou les deux morts de Voltaire*, présentation et notes de Christophe Paillard, Saint-Malo, Cristel, 2005 (désormais: *Deux morts*), p. 34-35.

5. Vente en date du 16 septembre 1779. Voir Jean-Daniel Candaux, « Précisions sur Henri Rieu », dans *Le Siècle de Voltaire. Hommage à Renée Pomeau*, Oxford, Voltaire Foundation, 1987, t. I, p. 203-228, ici p. 207.

6. Lucien Choudin, « Bâtir Ferney : le champ de "La Glacière" », *CV* 3, 2004, p. 44-46.

7. *Ferney-Voltaire : pages d'histoire*, p. 185.

sait pouvoir accueillir 600 ouvriers horlogers sans créer de nouveaux logements⁸. Les valeurs immobilières s'effondrèrent et, assisté de l'avocat Christin⁹ de Saint-Claude, Jean-Louis Wagnière l'annonçait en ces termes à Mme Denis :

Mad^e. Denis sera obligée de faire subhaster beaucoup de maisons pour être payée de ses rentes, billets et obligations, et comme ces maisons diminuent tous les jours de prix, qu'elle est exposée à perdre beaucoup avec ses débiteurs, il est très important de stipuler que toutes ces maisons que Mad^e. Denis fera vendre ou subhaster seront exemptes de lods pour cette fois¹⁰.

La plupart des contrats-rentes passés sur la tête de Voltaire et de sa nièce prévoyaient après le décès du Patriarche la réversion de la moitié de cette rente au profit de Mme Denis. Ces contrats, de nombreux souscripteurs, imitant en cela l'horloger Joseph Tardy, refusèrent de payer et obtinrent gain de cause¹¹. Le bruit se répandit, à la fin de mai 1778, que M. de Villette allait mettre en vente viagère tous les fonds qui étaient dus par les horlogers. Plus encore, après la vente de la seigneurie au marquis de Villette, il devint de plus en plus difficile pour les « colons » d'obtenir des rabais et autres avantages financiers, le nouveau propriétaire refusant de baisser les loyers et d'entreprendre les nécessaires travaux de réparations. Les subhastations (ventes forcées) se multiplièrent obligeant les occupants à s'en aller.

Quelques habiles personnages profitèrent de ce contexte pour consolider leur situation, tel Étienne Perrachon, judicieux négociant et homme d'affaires avisé alors mêlé à de nombreuses entreprises. D'autres, comme les maçons de Voltaire, François Dunoyer et Bernard Chapuis, sollicités dans toute la région, connurent une certaine aisance qui leur permit de faire souche et de devenir de gros propriétaires à Ferney. Des dissensions d'ordre personnel s'élevèrent entre quelques propriétaires : il fut même question de duel entre les marquis de Florian et de Villette !

Trahissant les préoccupations du « moment », ont été réunies ici un ensemble de cinq lettres autographes, adressées à Mme Denis, selon leur degré de proximité avec le seigneur du village, des lettres de remerciements de Léonard Racle, « l'architecte de Voltaire », de Georges Auzière, horloger, l'un des Natifs genevois parmi les plus actifs accueillis par Voltaire, des frères Berthollet horlogers arrivés en 1774, des requêtes d'un couple d'artisans fribourgeois contraints de repartir, de Jeanne-Claudine Audiot née Saillant épouse d'un menuisier venus d'Anjou en 1773, une reconnaissance de dette d'un autre natif, le testament de la Barbera, la gouvernante de Voltaire (copie)¹².

8. *Ferney-Voltaire : pages d'histoire*, p. 240.

9. Charles-Frédéric-Gabriel Christin (1744-1799), avocat à Saint-Claude. Il avait travaillé étroitement avec Voltaire, notamment sur l'affaire de la main-morte dans le Jura, et s'occupait de sa succession.

10. « Observations pour Madame Denis seule et M. L'abbé Mignot », n° 6, p. [2], s.d., signées Christin et Wagnière, de la main de Jean-Louis Wagnière, collection particulière.

11. *Deux morts*, p. 32-33 et note 96.

12. Ces documents proviennent de la descendance collatérale de Voltaire et furent acquis par Theodore Besterman vers 1955. Ils figurent dans le catalogue de sa collection, *Arouet Voltaire. Autographes, do-*

ALAIN SAGER

Retour sur le probabilisme voltairien

Adieu mon cher Voltaire, il y a plus de 50 ans que je vous aime. J'en ai peut-être encore 4 ou 5 à vous aimer ; c'est ma sentence que je prononce et non pas la vôtre
Mme Du Deffand à Voltaire¹

Les quatre ou cinq ans dont vous me parlez, Madame, supposeraient pour mon compte quatre-vingt deux ou quatre-vingt trois, ce qui n'est pas dans l'ordre des probabilités
Voltaire à Mme Du Deffand²

Dans les *Cahiers Voltaire*, n° 11, 2012, Stéphane Pujol et Sébastien Charles ont amplement et savamment étudié la place du scepticisme chez Voltaire, en l'articulant à la tradition antique et moderne de cette philosophie, depuis Sextus Empiricus jusqu'à Bayle, en passant par Montaigne.

Le premier de nos deux auteurs a traité la question dans le cadre général de la philosophie des Lumières. Pour lui, l'exigence voltairienne de preuves rationnelles est « infléchie par un mode de discours de type probabiliste, marqué par la catégorie du vraisemblable³ ».

Le second a plus particulièrement appréhendé les problèmes de la religion et de la morale. Il a montré comment l'existence de Dieu ou la mortalité de l'âme sont évaluées par Voltaire suivant un « degré de probabilité⁴ ».

D'un point de vue général, Stéphane Pujol et Sébastien Charles se retrouvent pour estimer que le probabilisme voltairien se situe à égale distance du carcan dogmatique et d'un « pyrrhonisme » excessif.

Nous voudrions reprendre cette question sur nouveaux frais. Rappelons d'emblée que Voltaire rejette le probabilisme au sens théologique du terme. À ce sujet, l'article de l'*Encyclopédie* désigne le probabiliste comme « celui qui tient pour la doctrine abominable des opinions rendues probables par la décision d'un casuiste, et qui assure l'innocence de l'action faite en conséquence ». Un tel système n'ouvre-t-il pas la porte au crime, en accordant à une autorité arbitraire les prérogatives

1. 26 avril 1772, D17714.

2. 4 mai 1772, D17726.

3. Stéphane Pujol, « Voltaire et la question du scepticisme », *CV* 11, 2012, p. 120.

4. Sébastien Charles, « Entre pyrrhonisme, académisme et dogmatisme : le "scepticisme" de Voltaire », *CV* 11, p. 133.

d'une certitude impartiale ?⁵ Nous sommes évidemment aux antipodes de la démarche de Voltaire.

Bien en-deçà du jésuitisme et de ses dérivés, son probabilisme puise sa source première chez Cicéron, figure philosophique trop souvent minimisée, et que Voltaire place au tout premier plan de son Panthéon. Parmi de multiples occurrences, on rappellera les propos de l'article «Cicéron» des *Questions sur l'Encyclopédie*: «ses *Tusculanes* et son livre de la *Nature des dieux* sont les deux plus beaux ouvrages qu'ait jamais écrits la sagesse qui n'est qu'humaine». Et «son traité des *Offices* est le plus utile que nous ayons en morale»⁶.

Nous voudrions montrer comment ce probabilisme commande la vision voltairienne de l'histoire, irrigue sa métaphysique, se situe au fondement de sa conception de la tolérance, et enfin quel rôle Voltaire tente de lui faire jouer en matière de justice pénale.

Voltaire sceptique?

On pourrait pousser la radicalité jusqu'à nier que Voltaire fût un sceptique. Hegel a bien montré à quel point le scepticisme originel est étranger au doute qui caractérise la conception banalisée qu'on en donne communément, et les usages polémiques qui ont pu en être faits.

Qu'on songe à Descartes, dans la troisième partie du *Discours de la méthode*. «Non que j'imitasse pour cela les sceptiques qui ne doutent que pour douter et affectent d'être toujours irrésolus⁷». Il serait sans doute justifié de considérer ces «sceptiques» comme les libertins de son temps, bien davantage que comme les représentants du scepticisme historique. Car ceux-ci ne prônent pas le doute pour lui-même et n'«affectent» en rien l'irrésolution. Leur but ultime, c'est l'ataraxie, la tranquillité ou l'indifférence de l'âme. Le doute, ce ver rongeur qui ne laisse pas l'âme en paix, représente donc pour les sceptiques une méthode, en aucun cas une fin en soi.

Pour Hegel, «le scepticisme ancien ne doute pas, il est certain dans la non-vérité qu'il démontre avec assurance⁸».

Le scepticisme n'est pas un doute. Le doute est précisément le contraire du repos qui est le résultat du scepticisme. Doute vient de deux, il consiste à être ballotté entre deux et plusieurs termes; on ne se repose ni dans un terme, ni dans l'autre, et cependant on doit se reposer dans l'un *ou* dans l'autre. Soit par exemple le doute au sujet de l'immortalité de l'âme, ou au sujet de l'existence de Dieu [...]. Le Scepticisme au contraire est indifférent envers l'un comme envers l'autre; c'est là le point où se tient l'ataraxie du Scepticisme⁹.

5. Art. «Probabiliste», de Diderot, *Encyclopédie*, t. XIII, 1765, p. 393.

6. *OC*, t. XL, p. 111.

7. Descartes, *Discours de la méthode, Œuvres et Lettres*, Paris, Bibliothèque de la Pléiade, 1953, p. 145.

8. Hegel, *Leçons sur l'histoire de la philosophie*, Paris, Vrin, 1975, t. IV, p. 763.

9. Hegel, *Leçons sur l'histoire de la philosophie*, p. 775.

BERTRAM EUGENE SCHWARZBACH

Quand Voltaire étalait ses connaissances rabbiniques et traduisait Maïmonide¹

Les huit premières des *Lettres à Son Altesse Monseigneur le prince de *** sur Rabelais, et sur d'autres auteurs accusés d'avoir mal parlé de la religion chrétienne*², parues en 1768, sont consacrées aux écrivains hétérodoxes chrétiens qui, de la Renaissance aux Lumières, ont critiqué le christianisme explicitement ou même nié la divinité de Jésus; les deux dernières traitent des polémiques anti-chrétiennes venues de Juifs, « auteurs » inclus parmi « d'autres » : elles recensent et analysent les opinions hostiles au christianisme que Spinoza, Isaac Orobio de Castro et Uriel da Costa (ou Acosta) avaient exprimées entre 1640 et 1700. Voltaire y évoque aussi, en passant, la question du seul tort non religieux dont les Juifs étaient encore accusés dans les cercles cultivés, celui de pratiquer l'« usure » dans les prêts consentis aux chrétiens. C'est à ces deux lettres et particulièrement à ce point controversé de la prétendue « usure » spécifique aux Juifs que nous nous intéresserons ici³.

Nous avons déjà établi ailleurs que, lorsque Voltaire parle de sa propre voix et non, comme il le fait souvent, par la voix d'un personnage inventé, il ne reproche jamais aux Juifs ni leur incrédulité face aux vérités chrétiennes, ni la complicité de leurs ancêtres dans la crucifixion de Jésus⁴, ni les sacrilèges qu'on prétendait qu'ils commettaient régulièrement, toutes fautes supposées qui avaient servi d'excuse ou de raison à la haine des chrétiens envers les Juifs et aux persécutions – massacres et martyres – qu'ils avaient subies depuis des siècles dans l'Europe chrétienne. En revanche, l'usure était bel et bien attestée, et si elle n'était pas une faute doctrinale, elle constituait une faute de sociabilité, car les Juifs ne demandaient de l'intérêt qu'aux seuls chrétiens, pas à leurs coreligionnaires.

Le premier auteur à traiter des relations économiques entre Juifs et chrétiens d'Europe en historien, plutôt qu'en théologien ou en démagogue, semble avoir été

1. Cet article fait suite à « En leurs propres mots. Les lectures hébraïques de Voltaire », *CV* 8, 2009, p. 51-60.

2. Voltaire, *OC*, t. LXIII B, 2008, p. 353-489 (désormais : *Lettres à S. A. Mgr le prince de ****).

3. Un appendice est réservé à divers points de commentaire suscités par l'édition des *OC*.

4. En fait, Voltaire défend les Juifs contre l'accusation de déicide dans le *Sermon du rabbin Akib*, *OC*, t. LII, p. 522, et dans *La Bible enfin expliquée*, *OC*, t. LXXIX A (I), Nombres, note (u), p. 259, Josué, note (r), p. 285-286, Sommaire de l'histoire juive. Machabées, ligne 204, p. 500, et D'Hérode, lignes 110-111, p. 505.

Jacques Basnage de Beauval, qui, résidant en Hollande, pouvait y constater à quel point il était banal de vivre du commerce et de l'intérêt. Il écrivait :

Les Juifs, chassés de tous les emplois, s'en dédommagèrent des Chrétiens [...] Mais toutes ces lois ont eu peu d'effet. Les Juifs et les Chrétiens conspirant ensemble pour les violer ; et les uns étant trop nécessaires aux autres pour se diviser dans cette occasion, l'usure est encore aujourd'hui, comme elle a été dans tous les siècles, une source abondante de richesse pour cette nation⁵.

Il fut suivi par le marquis d'Argens qui, dans la CXXII^e de ses *Lettres juives*⁶, traite du rôle des Juifs dans la vie économique de l'Europe et de leur « usure », thème qu'il reprend dans les CXX^e et CXXIX^e de ses *Lettres chinoises*⁷ où il parle de l'usure des Juifs avec indulgence⁸.

Basnage n'était cependant pas tout à fait le premier auteur à avoir proposé une (quasi) apologie des prêts à intérêt faits par les Juifs. Le rabbin Jacob ben Meir Tam (1100-1171) dans les *Tosafot*, recueil de commentaires et harmonisations de la guemara⁹, sur le traité de Bava mezi'a¹⁰, avait posé que vivre de l'intérêt des prêts, comme le faisaient les Juifs de son temps, était certes regrettable, car contraire à l'enseignement des rabbins de la guemara, mais que, du fait de l'exclusion des Juifs de tous les autres métiers, il fallait le tolérer. Comme nous verrons dans la suite, Maïmonide, David Kimhi et Bahya ben Asher l'autorisaient pour les mêmes raisons. La question de l'« usure » juive sera aussi discutée par Montesquieu dans *De l'esprit des lois*, livre XXI, au chap. 20 intitulé « Comment le commerce se fit jour en Europe à travers la barbarie », et, implicitement, par Claude Dupin dans ses *Observations sur un livre intitulé de l'Esprit des lois*¹¹. Dans l'*Essai sur les mœurs*, chap. 102, Voltaire en parlera lui aussi dans le même sens que Basnage, en alléguant que la perception d'intérêts était un pis-aller, les autres manières de gagner leur vie ayant été interdites aux Juifs¹².

La variation sur ce thème que propose Voltaire dans la neuvième des *Lettres à S.*

5. *Histoire des Juifs*, IX.xv.9, La Haye, Scheurleer, 1716, t. XIII, p. 437-440 (nous modernisons l'orthographe de la citation). Voltaire possédait l'édition pirate de Paris, 1709 (*BV*, n° 282), expurgée par Louis Ellies Du Pin de la critique de l'Église romaine développée dans la première édition (1706-1707, 5 vol.), au grand regret de Basnage.

6. La Haye, P. Gautier, 1736-1738.

7. La Haye, Pierre Paupie, 1738-1740.

8. Voltaire connaissait les *Lettres chinoises* : nous en avons identifié un emprunt ; voir *La Bible enfin expliquée*, OC, t. LXXIX A (II), p. 555, note 62 : un des deux mythes de la chute des hommes qu'il cite fréquemment est tiré de la Lettre XXVII ; voir l'édition de Jacques Marx, Paris, Honoré Champion, 2011, t. II, p. 347-348. Cependant, nous ne nous souvenons pas avoir vu un texte où Voltaire soutient ou réfute les arguments avancés dans les *Lettres chinoises* sur l'activité économique des Juifs.

9. La guemara est un super-commentaire sur la Mishna, assemblage de discussions des rabbins babyloniens dans les trois centres d'études halakhiques, au cours des III^e, IV^e et V^e siècles.

10. Bava mezi'a, f. 70v, *incipit*, « Tashikh lo sagi ».

11. [Paris, 1757-1758], t. III, p. 206. Nous remercions Mme Pauline Kra de nous avoir signalé ce passage dans Dupin.

12. OC, t. XXIV, p. 558-561. Voltaire parle également de l'usure des Juifs dans les chapitres 40 (variante) et 65, OC, t. XXIII, p. 480 et 534.

ANDREW BROWN

Les antikehliens

« Les éditeurs de Kehl publièrent,
à tort, 32 articles dans leur
monstrueux *Dictionnaire philosophique*¹ »

Oxford est décidément très loin de Ferney. Une information partie de la ville du Patriarche, le croira-t-on, peut mettre jusqu'à dix ans pour parvenir aux bords de la Tamise. C'est ce que vient de prouver concrètement une expérience surprenante et digne de retenir un moment l'attention de nos lecteurs.

On sait qu'il est de bon ton, depuis une quarantaine d'années², de déprécier les éditeurs de l'édition de Kehl à cause du traitement accordé par eux aux écrits dits *alphabétiques* de Voltaire. Ils auraient indûment pris sur eux, assure-t-on, la décision de fondre ensemble, dans une seule séquence alphabétique, plusieurs ouvrages, collections ou compilations qu'ils auraient mieux fait de traiter autrement – s'entend, *comme nous*. En effet, l'édition de Kehl comporte pas moins de sept volumes³ publiés sous un titre repris du tout premier essai de Voltaire dans ce genre, celui de *Dictionnaire philosophique* (moins le mot *portatif*, évidemment périmé), volumes qui contiennent quelque 585 articles ou textes puisés pour la plupart dans :

- les *Questions sur l'Encyclopédie*⁴ ;
- les *Mélanges de littérature, d'histoire, et de philosophie*⁵ ;

1. Jerom Verduyze, *OC*, t. XXXIII, 1987, p. 237 ; il s'agit de trente-deux entrées rédigées par Voltaire pour la quatrième édition du *Dictionnaire* de l'Académie française (lettre T). La notion de monstruosité apparaît aussi dans la « Préface générale » publié dans le même volume, p. xxii : « Ce monstre fut maintenu en vie par Beuchot et Moland ».

2. Le mouvement fut lancé par Samuel Taylor, « The definitive text of Voltaire's works: the Leningrad encadrée », *SVEC* 124, 1974, p. 7-132. Il n'apparaît pas que Theodore Besterman ait cautionné cet *a priori* négatif : son jugement sur l'édition de Kehl, même pour la correspondance, ne manque ni de compréhension historique ni de fines nuances (*D.app.10*, *OC*, t. LXXXV, p. 384-387).

3. Les tomes XXXVII à XLIII du format in-octavo.

4. L'édition de Kehl était principalement basée sur celle, dite *encadrée*, publiée par les Cramer à Genève en 1775, sigle Œ75G. Les *Questions sur l'Encyclopédie* occupent les tomes XXV à XXX de cette édition.

5. Œ75G, t. XXXIII-XXXVII. Parmi les nombreux textes que comporte cette section figurent les chapitres des *Lettres philosophiques* de 1734, privées par discrétion de leur identité primitive depuis 1740 (t. XXXIII), sous la menace d'une relance de l'instruction parlementaire ouverte contre elles, et les articles écrits par Voltaire pour l'*Encyclopédie* (t. XXXVII).

- les *Fragments sur divers sujets, par ordre alphabétique*⁶ ;
- le *Dictionnaire* de l'Académie française, édition de 1762.

En agissant ainsi, les éditeurs de Kehl – Condorcet, Decroix, Ruault, Beaumarchais – auraient, dit-on encore, trahi les intentions de Voltaire :

La plus grave erreur est que, niant toute perspective chronologique⁷, les éditeurs de Kehl ont fondu en un seul tout les œuvres citées, groupant arbitrairement au mépris de la pensée de l'auteur qu'ils prétendaient honorer, des textes éloignés dans le temps, quelquefois contradictoires et souvent sans ordre ou lien⁸.

Où s'est-elle exprimée, cette pensée de Voltaire que Condorcet et consorts se seraient plu à mépriser⁹ ? Tout d'abord, évidemment, dans les éditions de ses œuvres, là où Voltaire a adopté systématiquement une classification par genre : théâtre, poésie, histoire, etc., l'inclassifiable tombant dans les « mélanges¹⁰ ». Cette structure s'esquisse en 1732 et se confirme en 1738, 1741, 1742, 1746, 1748, 1751, 1752, 1756, 1768 et 1775, pour ne citer que les principales expressions matérielles des intentions éditoriales de l'auteur. Dans sa correspondance, par contre, s'il s'est bien penché sur différents aspects particuliers de la présentation de ses écrits, il ne s'est jamais exprimé, à notre connaissance, sur la meilleure façon d'organiser l'ensemble de ses œuvres.

Mais à défaut, d'autres l'ont fait pour lui, et avec lui, dont il a écouté les propositions et approuvé le plan : il a même travaillé jusqu'à la fin à la réalisation dudit plan, pendant les sept ou huit derniers mois de sa vie. C'est une donnée restée longtemps inédite, et capitale évidemment pour tout éditeur de Voltaire. Il faut donc y revenir sommairement afin, comme on dit, que nul n'en ignore.

6. Œ75G, t. XXXVIII. Il s'agit du reliquat des articles de *La Raison par alphabet* de 1769 (le *Dictionnaire philosophique* de 1764 amplifié de nouveaux articles) en dehors de ceux qui avaient été repris dans les *Questions sur l'Encyclopédie*. Également mis à contribution, un « dictionnaire manuscrit », aujourd'hui perdu.

7. Curieuse critique, car dans les *OC* en cours d'édition à Oxford, les œuvres alphabétiques sont regroupées elles aussi dans une seule série de volumes, et sous une date arbitraire, 1752, année dans laquelle Voltaire aurait commencé, à Potsdam, de travailler sur les textes qui seront réunis en 1764 dans le *Dictionnaire philosophique portatif*. Curieuse aussi car substituant à Voltaire, qui écrivait pour agir, un autre être, un être préoccupé par la disposition chronologique de ses textes, pointilleux sur des questions d'ordre et de lien. Curieuse, enfin, par une seconde substitution, celle d'un critique littéraire moderne à ces premiers éditeurs posthumes dont le principal objectif, qu'un minimum de sens historique permet de comprendre, était de soutenir l'action et le message de Voltaire. Pauvres éditeurs de Kehl, coupables d'avoir été voltairiens et de n'avoir pas su se cantonner au rôle tout simple du voltairiste de nos jours, affranchi de toute censure, dégagé de l'histoire ancienne et respectueux, ô combien, de l'ordre chronologique !

8. Jerom Vercruyse, *OC*, t. XXXIII, 1987, p. xxii.

9. Il faut rappeler que Condorcet et Voltaire se connaissaient personnellement, que Condorcet avait séjourné à Ferney, qu'ils avaient travaillé ensemble, que sa *Vie* de Voltaire est marquée, entre autres, par un lien quasi filial.

10. Voir François Bessire, « Les mélanges au dix-huitième siècle : conceptions et pratiques », *Revue Voltaire* 6, 2006, p. 9-21.

Débat. Voltaire à l'école (V)

Enseigner le théâtre de Voltaire

Coordonné par Béatrice Ferrier et Alain Sandrier

L'appel à débat initial (*CV* 9, p. 133-137) interrogeait l'accessibilité de l'œuvre de Voltaire, en tant que «classique», et l'approche qui en était faite dans les classes. Une enquête conduite auprès des enseignants du secondaire avait surtout confirmé le caractère incontournable des contes tant au collège qu'au lycée (*CV* 10, p. 157-175). Elle avait également mis au jour une expérience relativement rare, celle de l'étude de la tragédie de *Zaïre* en quatrième. L'enseignant justifiait ce choix par une approche plus simple des vers de Voltaire et par la pertinence d'un message qui trouvait un écho tout particulier auprès d'élèves sensibles aux discriminations religieuses (*CV* 10, p. 158).

Nous n'avons pour l'heure pas découvert d'expérience analogue. Un premier sondage, que nous poursuivrons l'an prochain à plus grande échelle, a été réalisé auprès de six jeunes enseignants de français encore en formation. Il montre que les choix s'orientent exclusivement en faveur de Molière, en sixième et en cinquième, pour s'ouvrir, en classe de seconde, aux œuvres de Corneille et de Racine. Au collège, le répertoire voltairien n'est pas étudié parce qu'il est considéré d'un abord trop difficile et qu'il semble non conforme aux objectifs des programmes. En effet, les Instructions Officielles de 2008 du collège retiennent le nom du patriarche seulement en quatrième, pour l'étude de «la lettre», sans jamais en faire mention dans la rubrique «théâtre» où figurent cependant Sophocle, Shakespeare, Victor Hugo, Ionesco, Camus, etc. Preuve que Voltaire ne fait pas officiellement partie des auteurs dramatiques susceptibles de mettre en place les bases d'une culture commune, ce qu'illustre cet argument avancé par l'une des personnes interrogées : les élèves ont déjà entendu parler de Molière et «attendent (presque) de le travailler», ce qui ne serait pas le cas du philosophe. Ses pièces sont par ailleurs méconnues de tous ces enseignants pour qui elles ne font pas partie des «classiques». Ils avouent une ignorance personnelle ou une lacune plus ou moins partagée par le grand public : cet aspect de l'œuvre de Voltaire appartiendrait au domaine de l'érudition. C'est cette principale raison qui est évoquée par les professeurs de lycée qui n'ont pas eu l'occasion d'étudier ces textes de théâtre dans leur parcours universitaire, pourtant littéraire : selon l'une des réponses recueillies, «il est fréquent d'entendre en milieu universitaire que son théâtre a peu d'intérêt». Sans prétendre généraliser ces quelques témoignages destinés à être enrichis, nuancés, validés ou invalidés, cela pourrait toutefois expliquer en partie la quasi-absence des pièces de Voltaire dans les classes de lycée, que révélait déjà Monique Flon en 2003 (*CV* 2, p. 133-134). Cela vient également conforter le constat de G. Plissoneau et A. Vibert, selon lequel les listes du baccalauréat ne retiennent que «deux auteurs de théâtre, Marivaux et Beaumarchais» (*CV* 9, p. 138).

Est-ce à dire que le théâtre de Voltaire ne pourrait être étudié que sur les bancs de l'université, à l'initiative de quelques professeurs passionnés en dépit de la complexité de la tâche, qu'elle soit d'ordre culturel pour E. Leborgne (*CV* 9, p. 150) ou idéologique pour P. Zard (*CV* 9, p. 169) ? Le premier soulevait également une autre difficulté qui

n'est pas des moindres, celle de la diffusion des pièces accompagnées de leur appareil critique et des réticences rencontrées dans le champ éditorial.

Or les réflexions proposées ici par Catherine Bec démontrent que les tragédies de Voltaire, notamment ses tragédies romaines, pourraient parfaitement trouver leur place au lycée pour peu qu'on veuille faire preuve d'originalité et adopter des pistes didactiques singulières. Par une voie différente et pour le moins inattendue, c'est cette fois la mise en scène contemporaine d'une comédie, *Nanine*, par Laurent Hatat, qui pourrait bien surprendre les élèves par l'actualité des questions de société soulevées. En tournée depuis sa création au festival d'Avignon en 2012, *Nanine ou comment faire avec les filles pauvres quand elles sont belles* s'adresse non seulement au grand public, en écho au débat « Jouer Voltaire aujourd'hui » (CV 2, 3 et 5), mais aussi et plus spécifiquement au public scolaire. Le spectacle a notamment fait l'objet de séances scolaires « à destination des élèves de collège/lycée » au Centre Balavoine du Nord-Pas de Calais en avril dernier (<www.centreculturelbalavoine.fr/nanine-de-voltaire.aspx>). La démarche est suffisamment rare – la mise en scène d'une pièce de théâtre de Voltaire, et non d'un conte, qui plus est la mise en scène d'une comédie et non d'une tragédie – pour que nous ayons voulu donner la parole au metteur en scène à l'origine de cette heureuse initiative.

Béatrice Ferrier et Alain Sandrier



Catherine Bec, « Rome, mes yeux sur toi seront toujours ouverts » :
approche des tragédies romaines de Voltaire au lycée

Il est de belles surprises qui se transforment en déception. En mars dernier, trois élèves de Première L ont rendu un dossier de TPE¹ qui étudiait le personnage d'Œdipe à travers la littérature et la peinture, de l'Antiquité au XX^e siècle, en passant par les pièces de Sophocle, Voltaire, Cocteau. Ciel ! Il existerait donc, encore, parmi les L, des élèves sensibles à la culture classique ? Des esprits curieux de découvrir les pans oubliés de la littérature du XVIII^e siècle ? Des élèves capables de tirer profit des thèmes proposés par les Instructions officielles en choisissant « Héros et personnages – le héros antique » au lieu de se ruer sur « Le processus d'héroïsation – Personnages transformés en stars d'un jour (héros des *sitcoms* ou de la télé réalité), rôle des médias² » ? Des êtres rares, rétifs au conformisme et à la médiocrité ? Je me fustigeai aussitôt d'avoir accepté de participer au jury des TPE avec aussi peu d'enthousiasme, alors que c'était l'occasion de voir comment les élèves pouvaient mettre en œuvre leurs « capacités d'autonomie et d'initiative dans la recherche et l'exploitation de documents », leur « curiosité intellectuelle dans une situation d'apprentissage actif³ » !

1. Travaux Personnels Encadrés : pendant 18 semaines, 2 heures par semaine, les élèves de Première se livrent à un travail de recherche sur un sujet entrant dans le cadre de thèmes proposés sur le plan national, selon leur section. Ces travaux doivent faire appel à deux disciplines. Guidés par deux professeurs, les élèves doivent rendre une production écrite, puis la soutenir à l'oral. La note, coefficient 2, compte pour le baccalauréat, dans la limite des points supérieurs à la moyenne.

2. <eduscol.education.fr/cid47789/definition-et-themes-nationaux-des-tpe.html>. Parmi les pistes proposées, certaines sont passionnantes, d'autres sont des brèches par lesquelles s'engouffrent tous les élèves désireux de travailler sur les plus indignes des émissions de télé, sur la presse la moins reluisante, sur la culture de la vulgarité.

3. <eduscol.education.fr/cid47789/themes-nationaux-des-tpe.html>.

de sa classe, mais aussi de ses engagements initiaux avec la Baronne de l'Orme pour enfin proposer le mariage à la jeune fille. La fin semble heureuse, comme on s'en doute. L'amour est donc plus fort que les conditions...

Je savais qu'on allait me rétorquer que le propos est éculé. Les comédies « romantiques » du cinéma, en passant par tous les sous-produits télévisuels qui nous inondent, ont décliné la recette jusqu'à l'épuisement. Comment ne pas penser à *Pretty Woman*, à cette scène dégoulinante où le riche homme d'affaire cultivé fait découvrir l'opéra à la jeune prostituée au cœur pur. Quel est donc l'intérêt de ressasser une fois de plus cette fable de la jolie jeune fille soumise, extraite de sa condition par un homme riche et avisé ?

Il y a dans la pièce un moment où la vertu de Nanine est mise en question. On la soupçonne à tort d'avoir un amant, et un amant de sa condition basse. Pour le Comte, ce couvent, cette prison qui semblait quelques heures auparavant la pire des injustices paraît désormais la seule raisonnable solution pour empêcher Nanine de poursuivre cette insupportable relation supposée. Sur Nanine, transfuge social, pèse un tel soupçon d'illégitimité que la violence se déclenche à la moindre alerte, même fausse.

Alors si l'on applique les règles non plus de la comédie mais celle du drame, d'autres questions troublantes apparaissent : Qui décide de quoi ? Qui a droit au bonheur ? Vraiment tout le monde ? Ou plutôt, chez qui aujourd'hui le malheur, la sujétion, la pauvreté, l'absence d'éducation ne nous choquent pas ? Et pourquoi ? Nous paraissent-ils naturels à nous aussi ? Quand on est une femme pauvre, le seul ascenseur social serait d'être jeune et belle ? Qu'en est-il des autres femmes ?et qu'en est-il du désir ?

Je voulais faire passer Nanine à l'épreuve du drame, mais entendons-nous bien, pour ce qui est de l'interprétation, du jeu des acteurs et ce pour faire vibrer les résonances contemporaines les plus justes des personnages, en abandonner les archétypes. Je ne renie en rien la forme de la comédie qui, elle, doit rester lumineuse. Pour agiter ces questions, j'ai mis en jeu *Nanine* avec de jeunes actrices, exclusivement. Elles tiennent tous les rôles, masculins comme féminins. Ensemble, nous jouons de ce déplacement. Artifice intégral, cette mise à distance nous permet de démonter les mécanismes de domination, de questionner concrètement le rôle des femmes dans le mercato matrimonial, le rôle qu'on veut bien leur donner, et celui qu'elles acceptent de jouer. Alors le mariage final de Nanine n'est évidemment plus autant une fête.

Le résultat est que, bien loin des perruques et des robes à crinoline, la pertinence du calque avec notre réalité se formule comme une question adressée au spectateur. Elle devient en soi un élément de la théâtralité du spectacle. Avec un jeu vif, qui file droit au but, sans complaisance pour les temps psychologiques ou le « beau parler », le rythme devient frénétique. La mise en musique de certains passages du texte, dans l'esprit d'un Demy dans *Une chambre en ville*, et le décasyllabe permettent de manière heureuse, d'ajouter grâce et légèreté dans cette mise à distance.

Cette lecture du destin de Nanine touche énormément les jeunes gens en particulier. Le talent et l'enthousiasme des actrices, et la musique y sont pour beaucoup. Dans les échanges nombreux que nous avons revient de manière récurrente cette question : est-ce que le Comte aime vraiment Nanine ? J'y entends une question sur la nature de son amour. La tentation toujours forte de croire en l'existence du prince charmant est soudain mise en lumière : face au pouvoir d'un « Prince Charmant », qu'en est-il de ma liberté ? Bonne question. Une façon, au coin du chemin philosophique, de rejoindre Voltaire.

Débat. Voltaire face à sa propre mort (I)

Coordonné par Marc Hersant

Le tête-à-tête de Voltaire avec sa mort, motif inoubliable de sa correspondance, est célèbre, et mérite un approfondissement dont ces « débats » sont le cadre, autour de quelques questions simples, dont certaines seront abordées dans des numéros ultérieurs des *Cahiers Voltaire*, et par exemple : comment Voltaire parle-t-il de sa propre mort ? Pourquoi en parle-t-il si souvent, au point que ce prétendu « dernier des écrivains heureux » apparaisse comme un cas limite d'obsession de la mort et de ressassement sur le sujet ? Ses tragédies, ses contes et ses autres textes fictionnels nous permettent-ils d'observer une image médiatisée du rapport de Voltaire à sa propre mort ? Les images terrifiantes qui le hantent de la mort d'autrui (des victimes du fanatisme à cet « autrui » absolu que sont les animaux) ont-elles, dans leur violence même, un lien avec son vertige de sa mort propre ? Le « mal », cette grande fixation négative de Voltaire, est-il *la mort elle-même* ? Et, à un niveau plus anecdotique, mais qui peut s'avérer précieux de manière oblique, les contemporains de Voltaire ont-ils été frappés par sa hantise de la mort et offrent-ils des formes de témoignage sur ce sujet ? Les propositions de contributions pour la continuation de ce dossier dans les futurs numéros des *Cahiers Voltaire* sont à adresser à Marc Hersant, m.hersant@free.fr.

Le dossier de cette année réunit cinq contributions : Riccardo Campi guette les traces d'une occasionnelle tentation du suicide chez Voltaire dans ses moments dépressifs, qui ne manquent pas, les signes de son attention extrême aux suicides d'autrui, et se demande ce qui a finalement protégé l'écrivain d'aller jusqu'au bout de ses fantasmes. Pierre Cambou, à partir d'une analyse de la représentation de la mort dans les contes voltairiens, montre que c'est parfois de manière indirecte sa propre confrontation à la mort que l'écrivain met à distance par l'intermédiaire de la fiction narrative et d'une ironie protectrice, qui laisse apercevoir un fond de fragilité. Marc Hersant se focalise sur les innombrables annonces de sa propre mort par Voltaire dans ses lettres, en y voyant le signe majeur d'une compulsion de répétition dans l'écriture voltairienne, qui n'est pas « radotage » sénile mais ressassement métaphysique, et confrontation poétique à l'essentiel. Baldine Saint Girons, à travers trois motifs, celui du retour de Voltaire à Paris juste avant sa mort, celui de l'érection de sa statue par Pigalle, celui du destin terrifiant des protagonistes du *Dialogue du chapon et de la poularde*, traque les indices d'un rapport de Voltaire à sa mort qui s'exprime de la manière la plus poignante qui soit dans son attention à la souffrance et à la mort de l'animal, son « semblable et frère », et l'ultime témoin de son extraordinaire capacité d'identification : le chapon et la poularde, c'est lui. Enfin, Guillaume Métayer, spécialiste du dialogue posthume entre Nietzsche et Voltaire, et qui a montré l'importance capitale de la lecture de Voltaire pour la pensée de Nietzsche, s'interroge sur le sens qu'ont pu prendre, pour la mythologie du philosophe allemand, les derniers moments de vie de l'écrivain français, dans une vision de mort héroïque affirmant jusqu'au bout une pensée incorruptible.

Enquête sur la réception de *Candide* (XII)

Coordonnée par Stéphanie Géhanne Gavoty et André Magnan

La douzième série de cette enquête lancée en 2003 est une belle moisson ! Philosophes, chroniqueurs, mystificateurs, femmes de lettres, chanteurs, dessinateurs s'emparent de *Candide*, comme si le conte et sa figure éponyme ne connaissaient aucune limite dans le champ des réemplois et adaptations. Si cette enquête qui collige des mentions très diverses du conte de Voltaire peut sembler manquer d'unité, elle atteste l'extraordinaire influence de cette œuvre, dont les phrases sont citées ou réécrites, les motifs réemployés, la veine filée, l'esprit rejoué, le personnage de Candide dédoublé – ici en ingénue, là en franc-parleur ou en aventurier – et Pangloss statufié, au moins en fiction ! Au fil des notices se manifeste une indéniable imprégnation par l'œuvre, qui se double le plus souvent d'un plaisir du texte que partagent les lecteurs de cette rubrique ; elle s'exprime selon un art du contrepoint plus ou moins étroit, qui engage la lettre voltairienne pour en réfléchir les effets, les prolonger ou les rejeter, en multiplier encore les vies et les voix.

Dans l'Europe française de 1762, le conte est parvenu à Königsberg où l'austère Kant, s'attelant à développer sa théologie philosophique, veut se garder des « moqueries d'un Voltaire », qu'il convoque au moment de récuser les excès de la théologie naturelle. C'est encore en Prusse que semble avoir été fomentée une étonnante mystification visant à faire accroire à l'érection d'une statue de Pangloss, hommage indirect d'une petite ville prussienne à Leibniz, évidence d'un autre triomphe, celui du conte, lorsque sont pesés les enjeux d'une telle supercherie.

À l'orée du siècle suivant, Mme de Staël recule d'horreur devant le « démon-singe » qui heurte sa sensibilité et sa vision du monde. De la philosophie des Lumières, « magicienne irritée » que déplore la baronne, on passe aux physiologies de la Restauration pour voir *Candide* servir de prétexte et de cadre à une narration satirique, qui épouse les modalités voltairiennes bien connues du grand admirateur de Voltaire qu'était Étienne de Jouy.

D'un siècle à l'autre, d'une forme à une autre, Candide s'invite chez les bédésistes. C'est l'occasion d'une rencontre inattendue mais si pertinente avec Maurice Languereau, alias Caumery, peut-être plus connu encore sous le nom du personnage qu'il créa : Bécassine, avatar féminin de Candide qui chemine, au gré des titres et des épisodes, et porte sur le monde ce regard naïf où la cruelle vérité sort de la bouche de l'enfance.

La guerre encore, mais « de la Conquête », comme on nomme celle où Français et Anglais s'opposèrent violemment pour « quelques arpents de neige » – qui furent parfois « de glace » –, et par laquelle les Québécois et Canadiens français de l'ancienne Nouvelle-France restent meurtris. Sous la plume du père Laurent Tremblay, dramaturge édifiant, cette scie du discours québécois ressurgit pour réclamer contre Voltaire, honni pour avoir abandonné la colonie. L'antienne se trouve renversée sous la plume de Henri Vernes, Belge d'expression francophone, qui fait évoluer son héros, Bob Morane, dans les « prolongements grandioses » de ces « décors insoupçonnés » que cachait la célèbre formule de Martin.

La rubrique se clôt sur deux adaptations médiatiques de *Candide*. La première, une version du conte donnée en BD dans la collection « Ex-libris » qui s'est fait une spécialité des adaptations illustrées des classiques de la littérature mondiale, est déjà connue des fidèles lecteurs. Le troisième et dernier

volume paru, la série est passée au crible d'une analyse qui en révèle les failles, une soumission trop docile à un texte trop fameux pour que les scénaristes s'en libèrent. La seconde adaptation médiatique, qui ne connaîtra sans doute pas le succès populaire de la précédente, est musicale : c'est un nouveau *Candide* en quinze chansons que propose Rictus, groupe de rock franc-comtois, qui avec une indépendance d'esprit jubilatoire fait son miel du célèbre conte, qu'il revisite et actualise avec bonheur. À la musique s'ajoutent les pages d'un livret soigné où l'artiste Zollec, comme par surimpression, illustre et le conte et le monde comme il va aujourd'hui, si mal.

Extraordinaire relief de *Candide*, véritable diamant aux multiples facettes pour les uns, œuvre nuisible pour d'autres, texte patrimonial revisité avec brio dans des hommages allusifs ou appuyés, imité parfois servilement et sans génie, telles sont les images contrastées qu'offre cette nouvelle série, qui atteste à quel point *Candide* a essaimé, et, avant tout, donné à penser.

Que les contributeurs soient remerciés pour ces notices foisonnantes qui souvent en appellent d'autres, encore à écrire. Avis aux amateurs ! et longue vie à ce *Candide* si généreux !

La présentation des données suit pour chaque notice un ordre défini :

0. Bandeau de titre, indiquant la date et la source
1. Description, citation ou résumé du document
2. Circonstances et contexte
3. Analyse du ou des rapports à *Candide*, en termes d'incidence, d'extension, de procédé, de sens, de jugement, etc.
4. Intérêt ou portée du document
5. Aspects connexes : rapprochements, questions, bibliographie, etc.

L'édition de référence est *OC*, t. XLVIII, avec mention des numéros de chapitre et de lignes ou pages.

Les prochains contributeurs sont invités à s'y conformer, sauf cas particuliers.

On peut naturellement participer à cette enquête sans fournir des notices déjà rédigées. Toute contribution concrète est bienvenue. On pourra, par exemple, communiquer des documents, signaler des références, établir des données, prolonger ou compléter des notices antérieures.

La liste des documents déjà traités est consultable à societe-voltaire.org/enquete3.php

Le site de l'Université de Trèves présente un ensemble très riche de références exploitables à l'adresse suivante : ub-dok.uni-trier.de/ausstellung/candide/

Pour plus de détail et pour l'envoi des contributions, prière de s'adresser au coordinateur : Stéphanie Géhanne Gavoty, 37 rue Dautancourt, F-75017 Paris (stephanie.gehanne-gavoty@paris-sorbonne.fr).

Décembre 1762 Kant, *Unique argument possible pour une démonstration de l'existence de Dieu*

1 « Man hüte sich, daß man die Spötterei eines Voltaire nicht mit Recht auf sich ziehe, der in einem ähnlichen Tone sagt: sehet da, warum wir Nasen haben; ohne Zweifel damit wir Brillen darauf stecken könnten. »

« Qu'on se garde de ne pas attirer, avec raison, les moqueries d'un Voltaire qui dit sur un ton analogue: voyez bien, pourquoi nous avons des nez; sans doute est-ce pour y pouvoir poser des besicles. »

Relectures

Pierre-Toussaint Aillaud (1759-1827), Voltaire et les Philosophes

Pour Didier Masseur

Parmi les innombrables figures d'écrivains contre-révolutionnaires qui, dès le tournant des années 1800, s'expriment publiquement avec une discrétion d'autant moins grande qu'on peut croire, un moment, que le régime autoritaire qui se met en place, avec le Consulat puis l'Empire, n'est après tout qu'un prélude au retour de la Monarchie légitime, celle de l'abbé Pierre-Toussaint Aillaud, dont la plume fut pourtant très prolifique, n'est assurément pas la plus connue. Ce natif de Montpellier, où il voit le jour – d'où son prénom – le 1^{er} novembre 1759, est rapidement transplanté à Montauban, où son père est maître d'hôtel de l'évêque, Mgr Anne-François-Victor Le Tonnelier de Breteuil (1726-1794), un cousin éloigné d'Émilie Du Châtelet. C'est dans cette ville que se déroule l'essentiel de sa carrière, à l'exception d'un séjour en Espagne¹ aux heures noires de la Révolution. Élève brillant du collège, où il a pour professeur l'abbé Antoine-Bernard Teulière (né en 1741), qui se pique de poésie et siège à l'Académie locale, fondée par Le Franc de Pompignan², il passe ensuite au grand séminaire. Ordonné prêtre, il obtient très vite un canonicat hebdomadier³ à la cathédrale et commence à publier quelques vers de sa façon : il obtient ainsi un accessit ou une mention au concours montalbanais de 1783⁴ pour une pièce sur *Le Commerce* et fait imprimer, la même année, son poème héroï-comique des *Banquettes*⁵, largement inspiré du *Lutrin* de Boileau. Mais c'est en 1787 qu'il remporte enfin un prix à l'Académie de Montauban, pour un texte intitulé *L'Influence des climats sur le génie*⁶.

Les deux morceaux de concours, correctement versifiés mais curieusement⁷ assez mal construits, laissent entrevoir une figure tout à fait conventionnelle d'intellectuel au couchant des Lumières, ayant fait siens les grands thèmes de la pensée du temps. Du reste, Aillaud voit avec assez de sympathie les dé-

1. Aillaud indique lui-même s'être réfugié en Espagne suite à la loi contre les prêtres qui avaient refusé de prêter serment à la constitution républicaine, dans l'« Avis préliminaire » de ses *Fastes poétiques de la Révolution française* (Montauban, Crosilhes, 1821, p. v).

2. Voir Émerand Forestié neveu, « La Société littéraire et l'ancienne Académie de Montauban », deux contributions dans le *Recueil de l'Académie du Tarn-et-Garonne*, 2^e série, t. II, 1886, p. 43-86 et 251-292. Dans une note au chant VII de sa plaisanterie des *Banquettes*, Aillaud rend un hommage appuyé à son compatriote Le Franc, « le seul poète lyrique que le Parnasse français puisse offrir à la postérité comme digne rival de Jean-Baptiste Rousseau » (*Poésies*, éd. de 1804, p. 125-126).

3. Dans un chapitre cathédral, chaque chanoine hebdomadier préside à son tour l'office pour la durée d'une semaine.

4. Son nom ne figure pas dans la compilation de Delandine (*Couronnes académiques ou recueil des prix proposés par les sociétés savantes*, Paris, Cuchet, 1787), au chapitre « Académie des Belles-Lettres de Montauban » (t. II, p. 25-35) : le grand érudit ne nomme que les lauréats des premiers rangs.

5. Cette impression, dont l'existence semble certaine, est demeurée introuvable. La version contenue dans le volume des *Poésies* (Montauban, Réthoré l'aîné, 1827), qui reprend l'édition de l'an XII-1804 (Montauban, Fontanel), contient quelques attaques satiriques ou comiques contre les Philosophes, notamment Diderot, « le Robespierre des Philosophes », et Helvétius.

6. Voir l'appendice du travail de Jeremy L. Caradonna, *The Enlightenment in question : prize contests and the francophone Republic of Letters, 1670-1794*, thèse, Baltimore, John Hopkins, 2007, p. 435. La version imprimée de cet ouvrage fondamental (*The Enlightenment in practice : academic prize contests and intellectual culture in France, 1670-1794*, Ithaca, Cornell University Press, 2012) a été abrégée.

7. Cela ne manque pas de surprendre, l'auteur étant devenu plus tard professeur de rhétorique.

buts de la Révolution : c'est lui qui prononce un discours pour la bénédiction des drapeaux de la garde nationale, en novembre 1789, y célébrant une liberté tranquille, qui « assure la gloire et le bonheur de l'État⁸ ». Il ne semble pas avoir pressenti les tournants que prendrait le mouvement populaire. Il continue donc à cultiver les Muses sans trop s'inquiéter : en 1790, paraît la première partie d'un recueil intitulé *Les Délassements poétiques*, qui reprend des vers déjà connus du public montalbanais⁹. La seconde partie ne paraîtra jamais, les événements ayant précipité le départ pour l'exil du clergé réfractaire.

On ne sait pas avec exactitude combien de temps – peu, sans doute – Aillaud demeure en Espagne : c'est là, à l'en croire¹⁰, que s'inspirant d'un original en langue castillane, il écrit *L'Apothéose de Thérésine*, un poème élégiaque en cinq chants, *L'Auberge espagnole ou la Nouvelle Chartreuse*, conte en petits vers qui revendique sa filiation avec Gresset, et même des vers vengeurs contre la Révolution, qu'il entendra placer plus tard dans sa grande épopée de *L'Égyptiade*, mais que la censure impériale le contraindra à garder en portefeuille jusqu'en 1821, où ils paraîtront sous le titre antiphrastrique de *Fastes poétiques de la Révolution...* À son retour, il est d'abord obligé de se cacher, avec la complicité du huguenot Jean-Isaac Combes-Brassard – futur colonel de l'armée impériale (présent à Waterloo¹¹), futur maire de Saint-Étienne-de-Tulmont et conseiller de l'arrondissement de Montauban –, dont le rapproche un commun amour pour la littérature¹². Mais très vite il sort de la clandestinité, pour participer à la fondation d'une nouvelle Société littéraire, avec son ancien maître Teulières, dès 1796. Privé évidemment de toute activité ecclésiastique, il se consacre alors, semble-t-il, à l'éducation des enfants, ouvrant une école secondaire avec un autre prêtre réfractaire, l'abbé Porcet, puis fondant, après le 18 brumaire, une très originale petite académie en réduction, baptisée Athénée de la jeunesse, qui tient des réunions régulières, organise des concours et s'efforce de propager le goût des lettres et des arts parmi les jeunes gens, afin de leur inculquer le goût de « la morale et la sociabilité ». C'est la revendication qui s'inscrit fièrement en tête du rare *Recueil de pièces diverses lues aux séances publiques de l'Athénée de la jeunesse de Montauban fondé par l'abbé Aillaud* (Montauban, Fontanel, an X), dont seule la première partie (une centaine de pages) est parue. On y trouve, comme dans un recueil académique conventionnel, des morceaux en prose (« Précis de l'éloge de La Fontaine », « Réflexions sur le point d'honneur chez les Français ») et en vers (épîtres, stances, idylles, traductions d'auteurs anciens, même une cantate pour célébrer la victoire de Marengo), signés par une dizaine de jeunes gens montalbanais très appliqués. Aillaud, bien sûr, joint sa Muse à celle de ses élèves.

Il a visiblement, à cette époque du Consulat, des ambitions littéraires de plus en plus affirmées, qui cherchent à s'exporter au-delà des frontières de la capitale déchu du Bas-Quercy. Il est membre, en effet, comme le revendique fièrement le titre de la nouvelle édition de son poème des *Banquettes* (Montauban, Fontanel, an XII), du Lycée de Toulouse, dont les querelles intestines font à l'époque beaucoup de

8. Cité par Émerand Forestié neveu, « Biographie du poète Pierre-Toussaint Aillaud », *Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts du Tarn-et-Garonne*, 2^e série, t. XXII, 1906, p. 118. Forestié signale aussi qu'Aillaud fut chargé, en 1803, de prononcer à Montauban l'éloge du général Leclerc, beau-frère du Premier Consul, mort à Saint-Domingue où il avait été envoyé pour pacifier la colonie.

9. Voir Forestié neveu, p. 119.

10. C'est « une bagatelle composée par désœuvrement sur les bords du Guadalquivir », dit-il de *L'Auberge espagnole* – une amusante histoire d'omelette – dans le liminaire de l'ouvrage (*L'Auberge espagnole*, Montauban, Fontanel, s. d. [1804 ?]).

11. Sur Combes-Brassard, voir le *Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts du Tarn-et-Garonne*, 2^e série, tome VII, 1891, p. 261-280.

12. Forestié neveu, p. 120.

Manuscrits en vente en 2013

Cette rubrique est assurée par Jean-Daniel Candaux, avec le concours d'Ulla Kölving et d'Andrew Brown. Nous remercions de son aide François Jacob, directeur de l'Institut et Musée Voltaire. Prière de communiquer toutes informations sur les documents et voltairiana passés en vente à Jean-Daniel Candaux, 24 Bourg-de-Four, CH-1204 Genève, ou par courriel à cahiers@societe-voltaire-org.

I. MANUSCRITS D'ŒUVRES

Les Matinées du Roi de Prusse

Texte souvent attribué, mais sans preuve, à Voltaire. Suivi de : « Richesse de l'Etat » (par Roussel de La Tour, 1763). Ms du XVIII^e siècle, in-4^o, [34] + 12 f.

Rel. basane brune marbrée, dos lisse orné tranches rouges. Ex-libris de la famille d'Hosun.

Paris, ALDE, *Livres anciens du du XIX^e siècle* (Librairie Giraud-Badin), salle Rossini, mardi 10 décembre 2013, n^o 56, estimé 600-800€.

Carnets de Voltaire

« Notes entièrement autographes sur divers sujets, non signées, sans date [1752] »

9 feuillets in-folio. Ancienne collection Tronc-Jeanson. Textes publiés par Theodore Besterman, dans le cadre du Pierpont Morgan notebook – ces feuillets sont tirés du même cahier que ceux de la Pierpont Morgan. Voir *OC*, t. LXXXI, p. 22, et n^o 107, 108, 112, 113, 114 et 115. La datation de Besterman (1752) est sans doute à réexaminer, car il y est question de l'interrogatoire de Damiens (1757).

Paris, Christie's, *Importants livres anciens, livres d'artistes et manuscrits*, mercredi 6 novembre 2013, n^o 148 (avec fac-similé partiels), estimé 20.000-30.000€, adjugé 23.750€.

II. CORRESPONDANCE ACTIVE ET PASSIVE

Voltaire à Claude-Philippe Fyot de La Marche

Lettre a.s.d. [vers le 7 août 1711], signée Arouët, 1 p. in-4 + adresse. Ancienne collection Tronc-Jeanson. Best. 6, Best. D6, Pleiade 6.

Paris, Christie's, *Importants livres anciens, livres d'artistes et manuscrits*, mercredi 6 novembre 2013, n^o 142 (avec fac-similé), estimé 8.000-12.000€ (avec la lettre ci-dessous du 3 janvier 1761), adjugé 22.500€.

Voltaire à Nicolas-Claude Thieriot

[Paris, entre 1735 et 1754]. Feuille d'adresse. 1 p. in-4^o.

Paris, ADER Nordmann, *Lettres et manuscrits autographes*, salle Favart, mardi 17 décembre 2013, expert Thierry Bodin, n° 184, estimé 400-500€.

« à monsieur / monsieur Tiriot chez monsieur de La Popeliniere fermier général quartier S^t Honoré a Paris ».

Voltaire à Joseph de Seitres, marquis de Caumont

Paris, 19 avril 1735. L.a. signée Volt, 4 p. in-12. Ancienne collection Tronc-Jeanson. Best. 840, Best. D865, Pleiade 556.

Paris, Christie's, *Importants livres anciens, livres d'artistes et manuscrits*, mercredi 6 novembre 2013, n° 157. Fait partie d'un lot de 8 lettres, estimé 35.000-45.000€, adjugé 54.300€.

Voltaire à Jean-Jacques Dortous de Mairan

Cirey par Vassy en Champagne, 9 novembre 1736. L. a. signée Voltaire, 4 p. in-8. Ancienne collection Tronc-Jeanson. Best. 1146, Best. D1195, Pleiade 783.

Paris, Christie's, *Importants livres anciens, livres d'artistes et manuscrits*, mercredi 6 novembre 2013, n° 143 (avec fac-similé de la dernière page), estimé 15.000-20.000€, adjugé 22.500€.

Voltaire à Seguy

Bruxelles, 29 septembre 1741. L. non aut. « Il pourrait s'agir d'un premier jet, version dictée antérieure à la version finale dont les termes seront adoucis. » Best. 2385, Best. D2547, Pléiade 1567.

Paris, Sotheby's, *Livres et manuscrits*, mercredi 29 mai 2013, dans le lot 23 (sept lettres), estimé 6.000-8.000€, vendu 11.875€.

Voltaire à Philippe Néricault Destouches

3 décembre 1744. L.a. signée Voltaire, 4 p. in-4. Ancienne collection Tronc-Jeanson. Best. 2834, Best. D3050, Pleiade 1869.

Paris, Christie's, *Importants livres anciens, livres d'artistes et manuscrits*, mercredi 6 novembre 2013, n° 144 (avec fac-similé de la dernière page), estimé 4.000-6.000€, adjugé 11.250€.

Voltaire au cardinal Domenico Passionei

Fontainebleau, 12 octobre 1745. L.a. signée Voltaire, 4 p. in-4. Ancienne collection Tronc-Jeanson. Best. 2982, Best. D3234, Pleiade 2003.

Paris, Christie's, *Importants livres anciens, livres d'artistes et manuscrits*, mercredi 6 novembre 2013, n° 145 (avec fac-similé de la première page), estimé 6.000-9.000€, adjugé 25.000€.

Voltaire à Richard Rolt

Potsdam, 1^{er} aout 1750. L.a. signée Voltaire gentilhomme de la chambre du roi de France, 2 p. in-4. Ancienne collection Tronc-Jeanson. Best. 3607, Best. D4177, Pleiade 2620.

Paris, Christie's, *Importants livres anciens, livres d'artistes et manuscrits*, mercredi 6 novembre 2013, n° 146 (avec fac-similé de la première page), estimé 7.000-10.000€, adjugé 17.500€.

Kra, p. 439-460. *Sentiment d'un académicien de Lyon sur quelques endroits des Commentaires de Corneille*. Critical edition by David Williams, p. 461-487. *Dialogue de Pégase et du Vieillard. Notes de M. de Morza*. Édition critique par Nicholas Cronk, p. 489-562. *Shorter verse of 1774-1774*. Critical edition by Simon Davies, p. 563-591. Oxford, Voltaire Foundation, 2013. XXI 628 pages. Illustrations. ISBN 978-0-7294-1019-9.

Traité sur la tolérance à l'occasion de la mort de Jean Calas. Paris, Libro, 2013 (Librio. Philosophie). 109 pages. ISBN 978-2-290-07528-9.

Recueils

Versaille, André, *Autodictionnaire Voltaire*. Paris, Omnibus, 2013. 621 pages. ISBN 978-2-258-10061-9.

Œuvres d'humour : l'intégrale des contes, théâtre, philosophie. Choix, présentation et notices de Clémentine Pradère Ascione. Paris, Omnibus, 2013. VI 1108 pages. ISBN 978-2-258-10023-7.

Traductions

Candide

[Allemand] *Candide oder die beste Welt*. [Übersetzung und Nachwort Rudolf Schneider-Schelde]. Coesfeld, Elsinor-Verlag, 2013. 131 pages. ISBN 978-3-942788-14-4.

[Allemand] *Candide oder die beste Welt und Das Erdbeben von Lissabon oder die Prüfung des Satzes «Alles ist gut» und die zeitgenössische Kritik an diesen Werken*. Bonn, minifanal.de, 2013. 137 pages. ISBN 978-3-95421-036-7.

[Catalan] *Càndid o l'optimisme*. Adaptació de Georgina Jordana. Barcelona, Laertes, 2013 (Lectures i itineraris, 38). 131 pages. ISBN 9788475849140.

[Espagnol] *Cándido y otros cuentos*. Traducción, epílogo y notas de Guillermo Graíño Ferrer. Madrid, Alianza Editorial, 2013 (El libro de bolsillo, L58). 282 pages. ISBN 978-84-206-7548-0.

Dictionnaire philosophique

[Finnois] *Filosofinen sanakirja, eli järki aakkosissa*. Suomentanut Erkki Salo. Esipuhe Lauri Mehtonen. Tampere, Vastapaino, 2013. 526 pages. ISBN 978-951-768-420-0.

Dictionnaire philosophique, Questions sur l'Encyclopédie

[Italien] *Dizionario filosofico. Tutte le voci del Dizionario filosofico e delle Domande sull'Enciclopedia*. Testo francese a fronte. A cura di Domenico Felice e Ricardo Campi. Milano, Bompiani, 2013 (Il pensiero occidentale). LXXV 3084 pages. ISBN 978-88-452-7516-6.

Traité sur la tolérance

[Espagnol] *Tratado sobre la tolerancia*. Edición y traducción de Mauro Armiño. Guía de lectura de Francisco Alonso. 5ª edición, 1ª en esta presentación. Barcelona, Espasa, 2013. 230 pages. ISBN 9788467018417.

Extraits, recueils

[Espagnol] *Aforismos extraídos de su correspondencia*. Traducción y notas de María Teresa Gallego y Amaya García. Paracuellos de Jarama, Madrid, Hermida, 2013 (El jardín de Epicuro, 8). 145 pages. ISBN 978-84-940159-6-0.

TEXTE DE MME DU CHÂTELET

Du Châtelet-Lomond, Gabrielle-Émilie Le Tonnelier de Breteuil, marquise, *Les Institutions de physique*. Texte présenté et annoté par Gérard Chazal. Société française d'étude du dix-huitième siècle, 2013 (Lire le dix-huitième siècle). 372 pages. Illustrations. ISBN 979-10-92328-00-4.

LIVRES ET RECUEILS

- Agarez Medeiros, Helena, *Voltaire's La Mort de César a play « entirely in the English taste » ?* Bruxelles, [etc.], Peter Lang, 2013 (Comparatism and society, 26). 344 pages. ISBN 978-2-87574-043-4.
- Armand, Guilhem, *Les Fictions à vocation scientifique de Cyrano à Diderot : vers une poétique hybride*. Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2013 (Mirabilia). 758 pages. ISBN 978-2-86781-775-5. (« *Micro-mégas*, entre démesure fictionnelle et relativisme scientifique », p. 517-560).
- Blot, Yvan, *Les Faux prophètes : Voltaire, Rousseau, Marx et Freud*. [Paris], Apopsix, 2013. 225 pages. ISBN 978-2-35979-065-8.
- Boch, Julie, *Apostat ou philosophe ? : la figure de l'empereur Julien dans la pensée française de Montaigne à Voltaire*. Paris, H. Champion ; Genève, Slatkine, 2013 (Moralia, 18). 805 pages. Illustrations. ISBN 9782745323323.
- Borda d'Agua, Flávio, et François Jacob, *A short history of Les Délices. From the property of Saint-Jean to the Institut et Musée Voltaire*. Translation : Daniela Almansi and Charles Penwarden. English editing : John O'Toole. Genève, La Baconnière, Bibliothèque de Genève, 2013 (Belles pages de la Bibliothèque de Genève, 10). 55 pages. Illustrations. ISBN 978-2-940462-10-0.
- , *Petite histoire des Délices. De la propriété de Saint-Jean à l'Institut et Musée Voltaire*. Genève, La Baconnière, Bibliothèque de Genève, 2013 (Belles pages de la Bibliothèque de Genève, 10). 55 pages. Illustrations. ISBN 978-2-940462-04-9.
- Böttcher, Frauke, *Das mathematische und naturphilosophische Lernen und Arbeiten der Marquise du Châtelet (1706-1749) : Wissenszugänge einer Frau im 18. Jahrhundert*. Berlin [etc.], Springer Spektrum, 2013 (Mathematik im Kontext). XII 343 pages. ISBN 978-3-642-32486-4.
- Brown, Andrew, Lucien Choudin, Alex Décotte, Serge Deruette, Jacqueline Forget, André Magnan, *Voltaire à Ferney 1762-2012*. Ferney-Voltaire, Association Voltaire à Ferney, 2012 [2013]. 47 pages. Illustrations. ISBN 978-2-84559-098-4.
- Brown, Andrew, Alex Décotte, Jacqueline Forget, George Gordon-Lennox, André Magnan, Patricia Philipps, *Voltaire à Ferney 1763-2013*. Ferney-Voltaire, Association Voltaire à Ferney, 2013. 47 pages. Illustrations. ISBN 978-2-84559-106-6.
- Cahiers Voltaire. Revue annuelle de la Société Voltaire*, 12, 2013. 350 pages. Illustrations. ISBN 978-2-84559-099-1.
- Cocco, Enzo, *Le Vie della felicità in Voltaire*. Milano, Udine, Mimesis, 2013 (Mimesis. Filosofia, 288). 172 pages. ISBN 978-88-575-1964-7.
- Facini, Laura, *Vincenzo Monti traduttore di Voltaire. Lingua e stile della Pulcella d'Orléans*. Pisa, Edizioni ETS, 2013. 290 pages. ISBN 978-88-467-3559-1.
- Fouchy, Jean-Pierre, *L'Éloge des Lumières : D'Alembert, Bernoulli, Buffon, Cassini, Clairaut, Delisle, Diderot, Fontenelle, Godin, La Condamine, Maupertuis, Quesnay, Réaumur, Rousseau, Trudaine, Voltaire...* Nice, Ovidia, 2013 (Histoire et destinées). 388 pages. ISBN 978-2-36392-048-5.
- Gabel, Gernot U., *Voltaire's « Candide ». Die illustrierten Ausgaben des 20. Jahrhunderts aus den deutsch-*

littéraire» (*Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*). Loin de nous lancer dans une analyse rhétorique pointue du théâtre voltairien, nous conservons toutefois un intérêt certain pour le texte en tant que médiateur du contexte, et interrogeons la correspondance ainsi que les œuvres dramatiques et pamphlétaires dans le cadre d'une analyse sociologique plus englobante de la dramaturgie de Voltaire. Nous nous penchons plus précisément sur l'exploitation voltairienne du rapport entre centre et marges, ou périphérie, dans la mise en place de son identité sociale de dramaturge et la diffusion de ses œuvres théâtrales. Par «centre», nous désignons aussi bien le centre géographique du monde littéraire français des Lumières – Paris –, que divers «centres» symboliques, qui sont alors davantage représentés en termes de «normes»: esthétique, politique, sociale, ou économique. Plus précisément, nous émettons l'hypothèse selon laquelle la dramaturgie voltairienne au sens large est marquée par une très nette tension entre centre et marges, ces dernières étant à la fois surinvesties par Voltaire d'un point de vue pratique (exils, premières théâtrales en province, exploitation de réseaux de sociabilité parallèles, publications clandestines, diffusions de pièces manuscrites «sous le manteau») et paradoxalement soumises à une importante subordination symbolique par le centre.

Au bout du compte, nous espérons éclairer sous un jour nouveau l'impact de la figure du Voltaire dramaturge, remarquable succès public résultant de la rencontre entre diverses forces – intellectuelle, économique, artistique, politique, sociale, et géographique – dont l'importance constitutive pour l'image de «Voltaire» a trop souvent été oubliée.

Laurence Daubercies

Magali Fournaud, *Le Conte à visée morale et philosophique de Fénelon à Voltaire*, sous la direction d'Aurélia Gaillard, Université de Bordeaux Montaigne, novembre 2013.

À la fin du XVII^e siècle, la dissolution du pacte allégorique semblait avoir disjoint à tout jamais la fable et le conte, la première prenant seule en charge le but didactique, et le conte se définissant comme un récit pur, sans intention de transmettre un quelconque message. Pourtant, de la fin du XVII^e siècle jusqu'aux années 1775, un nombre important de contes (nous en avons répertorié une centaine) affichent, dès leur seuil, une fonction cognitive: on assiste à l'émergence d'une nouvelle catégorie du conte, qui se réconcilie avec le savoir. Cette thèse vise à montrer que la portée philosophique et morale de ce sous-genre se situe dans le mode de déchiffrement qu'il induit et dans la singularité de l'expérience qu'il fait vivre au lecteur. Ces nouveaux contes ne sont pas seulement des illustrations d'une thèse préalable, ils déclenchent la réflexion du lecteur grâce à un dispositif narratif particulier, qui le conduit à changer de regard sur ce qu'il lit et partant, sur ce qui l'entoure. Dans le titre, «le conte à visée morale et philosophique de Fénelon à Voltaire», l'expression «à visée» exprime la tension propre de ces récits qui combinent deux discours apparemment contradictoires, à savoir la fiction, qui entend susciter l'adhésion du lecteur et créer l'illusion, et la philosophie, dont la démarche critique vise au contraire à désillusionner le lecteur et à le rendre plus lucide. Le conte à visée morale et philosophique repose donc sur un paradoxe: il mystifie son lecteur, afin de le démystifier et d'éveiller sa conscience.

Dans la première partie de la thèse, nous analysons les indices externes de cette nouvelle catégorie du conte, qui regroupe des textes de formes, de registres et de thématiques très variés. La comparaison des paratextes (titres, sous-titres, épigraphes, frontispices, préfaces), des dispositifs dans lesquels ces textes s'insèrent (périodiques, recueils, corpus), ainsi que l'étude de leur réception (bibliothèques, suites et continuations) nous ont permis de dégager des constantes parmi cet ensemble flou. Ce «sous-genre» se caractérise par un contenu (l'évolution de la conscience du personnage symbolisée par un parcours), par des thèmes philosophiques et moraux (conditions du bonheur, contradictions de l'âme humaine, question du bien et du mal, de la vérité et de l'illusion), mais surtout par un mode de lecture (un décryptage) et par des effets (éveil de la conscience du lecteur). En outre, sa portée morale et philosophique

s'investit dans une structure particulière, à savoir l'emboîtement : les changements de focale qu'il induit provoquent une distanciation et poussent le lecteur à changer de perspective (au sens concret et abstrait du terme). Le repérage des points communs n'efface pas pour autant les différences importantes qui existent entre tous ces textes. S'il est impossible de distinguer catégoriquement les « contes moraux » des « contes philosophiques », les deux adjectifs étant quasiment synonymes au XVIII^e siècle, le sous-genre n'en reste pas moins polarisé entre deux types de contes : certains, plus didactiques, proposent un rapport limpide entre l'histoire et sa portée morale ; d'autres, plus hermétiques, complexifient volontiers les formes afin de désarçonner les certitudes du lecteur et d'œuvrer à son émancipation morale et intellectuelle. L'exotérisme des premiers s'oppose à l'ésotérisme des seconds.

Après la délimitation des critères de définition, l'étude porte sur l'entremêlement de la fiction et des discours moraux et philosophiques chez huit auteurs majeurs du sous-genre. L'analyse des œuvres que l'on peut tenir pour fondatrices (les contes que Fénelon a écrits pour le duc de Bourgogne, les contes orientaux de Montesquieu et l'*Histoire du Prince Titi*, A.R. de Saint-Hyacinthe) permet de voir l'évolution du conte didactique au conte philosophique. Il ne s'agit plus de transmettre un discours moral, sous le voile de la fiction, mais bien de mettre le lecteur en capacité de trouver en lui-même et par lui-même une vérité morale. Le conte devient même un laboratoire de la fiction et des discours considérés comme des fictions (discours religieux, pseudo-scientifiques, métaphysiques, fictionnels). Tels sont les enjeux des ouvrages de Crébillon (*Tanzai et Néadarné, histoire japonaise, Le Sopha, conte moral, Ah quel conte! conte astronomique et politique*), de Diderot (*Les Bijoux indiscrets, L'Oiseau blanc, conte bleu*, mais aussi l'*Entretien d'un père avec ses enfants, Les Deux amis de Bourbonne, Ceci n'est pas un conte, Madame de La Carlière* et le *Supplément au Voyage de Bougainville*) et de Rousseau (*La Reine Fantasque*). Grâce à la structure enchâssée, ces récits dénoncent tout emploi absolutiste des discours, mettent à jour le mécanisme des exégèses et en soulignent la subjectivité et la relativité. Dès lors, ces contes sont bel et bien des fictions expérimentales, des outils de connaissance et d'investigation philosophique. Il en va de même pour les contes voltairiens.

De fait, *Candide, Zadig, Micromégas, L'Ingénu* ou même *La Princesse de Babylone* ne peuvent être réduits à des satires ou à des fables. La comparaison des contes voltairiens, notamment de leurs dispositifs narratifs, fait apparaître une différence nette entre les allégories (comme *Le Cadenas, Le Cocuage, Sésostris*), les contes-apologues (comme *La Mule du pape* ou *Thélème et Macaré*) et les contes philosophiques (dans lesquels on peut inclure *Così Sancta, Le Crocheteur borgne, L'Histoire de Jenni, Les Oreilles du comte de Chesterfield* et *Le Taureau blanc*). Dans les deux premiers cas, la narration est utilisée à des fins argumentatives et déclenche un questionnement d'ordre moral. En revanche, dans le conte philosophique, la fiction, grâce à la complexification des formes narratives, crée un effet de déconditionnement ; elle désoriente à dessein le lecteur, en le plaçant face aux contradictions humaines, afin de susciter une démarche herméneutique et critique et partant, d'élargir ainsi sa conscience. C'est pourquoi l'oxymore et l'ironie en sont les figures centrales : elles ne sont pas seulement des figures de style, mais bien des méthodes de pensée du philosophe car c'est de la friction d'idées ou de motifs contradictoires que peut surgir la pensée. Ainsi s'explique la récurrence au cœur même de ces textes des dialogues philosophiques, qui leur confèrent une dimension dialectique. Cette esthétique de la contradiction a pour effet de faire percevoir au lecteur à la fois l'hétérogénéité de l'existence et l'égalité des hommes face aux faiblesses humaines et aux vicissitudes de la vie : le lecteur est ainsi amené à comprendre les principes universels qui dépassent les apparentes antinomies, en somme à devenir géomètre.

Au terme de cette recherche, nous pouvons affirmer que, si le conte à visée morale et philosophique ne cherche pas à délivrer la leçon d'un maître, il dirige tout de même le lecteur, en lui proposant un dispositif singulier, propice au dessillement. De cette manière, le lecteur se trouve engagé dans une mouvement critique et analytique, ce qui définit justement la sociabilité des Lumières, au développement de laquelle les contes de Marmontel, à leur manière, œuvrent également. Néanmoins, à la différence des contes philosophiques de ses prédécesseurs, les contes moraux de Marmontel n'ont rien d'opaque et

l'abbé Galiani et des rapports de celui-ci avec Diderot, dans le bel exposé, clair et concis, de la doctrine physiocratique et des arguments que lui opposent les deux hommes.

Malgré ses 790 pages, ce livre nous donne l'impression d'une grande sobriété. C'est que, s'agissant aussi bien de la vie que de l'œuvre ou la pensée de Diderot, il a su éviter, d'une part l'excès de détails ou d'informations inutiles (dans lequel tombent trop de biographes), d'autre part l'insuffisance d'un survol rapide et approximatif. Ni trop long ni trop court, entre le trop et le trop peu G. Stenger a su trouver la mesure, le juste équilibre et tenir un discours adéquat à son objet : rien que l'essentiel, mais tout l'essentiel, aucun développement oiseux mais à l'inverse rien qui soit laissé dans l'ombre, une attention égale portée à tous les moments du parcours de Diderot. De là la complète *clarté* du livre : il peut être lu sans difficultés par un public peu au fait de la pensée de Diderot et des Lumières, tout en exposant celle-ci avec une exactitude qui rend compte, le cas échéant, de sa complexité. Nous souhaiterions avoir beaucoup plus d'ouvrages de ce type, qui évitent à la fois une érudition utile aux seuls spécialistes (et encore...) et une vulgarisation approximative, et qui respectent la profondeur d'une pensée et d'une œuvre tout en étant accessibles à un large public. Diderot voulait « rendre la philosophie populaire ». Le livre de G. Stenger fait partie de ceux qui peuvent contribuer à rendre Diderot populaire.

Marc Buffat

Julie Boch, *Apostat ou philosophe? La figure de l'empereur Julien dans la pensée française de Montaigne à Voltaire*, Paris, Honoré Champion, coll. « Moralia », 2013, 806 p.

Il y a quelque chose de particulier à rendre compte de ce livre qui paraît après la mort de son auteure trop tôt disparue. Cette spécialiste de la fable classique – sujet de sa thèse publiée en 2002 – regardait les Lumières depuis l'amont, les voyant se passionner, se crispier, ou se mobiliser pour tel enjeu ou tel thème. Julien lui est apparu à juste titre comme une de ces grandes figures dont les Lumières ont fait un mythe : il s'agissait de savoir comment et pourquoi. Même si le titre peut faire croire à un simple parcours chronologique allant de la Renaissance aux Lumières, le centre de gravité du livre et son pôle d'attraction se situent nettement au XVIII^e siècle. Disons même que les enjeux autour de la figure de Julien ne se cristallisent véritablement qu'avec l'action de Voltaire, l'autre grand homme du livre. Toute la démonstration est orientée par cet aimant voltairien. L'organisation même des trois parties le laisse entendre : chacune s'attache logiquement à un siècle, mais la matière augmente à mesure que les Lumières approchent. De la Renaissance émerge la stature de Montaigne évidemment, flanqué des emportements de d'Aubigné ou, avant le classicisme, des premières « sympathies libertines » d'un Naudé ou d'un La Mothe Le Vayer. Dans la seconde partie, légèrement plus longue, s'opposent schématiquement Bossuet et Bayle. On retiendra également de cette période l'émergence d'un intérêt plus spécialement littéraire qui prépare le terrain à une réévaluation moins inféodée aux réflexes de la controverse. L'adaptation théâtrale de Colonia est un autre signe de cette promotion littéraire du personnage. Mais c'est à partir de 1710, dans un troisième temps, plus longuement développé que les précédents, que Julien accède vraiment à une stature différente, servie notamment par la *Vie* du jésuite La Blérierie. Il peut devenir alors cet homme politique interrogé au-delà de la seule notion d'apostasie, qu'on remet, au reste, de plus en plus en cause : Julien a-t-il jamais pu être vraiment chrétien ? Ainsi s'élabore, de la littérature clandestine à l'*Encyclopédie*, de Montesquieu à Diderot, un Julien critique du christianisme dont l'apogée est la traduction en français, pour la première fois, par le marquis d'Argens, de son discours (reconstitué) contre les « Galiléens ». Mais il faut attendre que Voltaire amende et annote cette traduction pour que Julien prenne cette tournure offensive, agressive, qui efface l'amateur de magie et le penseur superstitieux pour ne retenir que le déiste critique de la superstition : Voltaire a trouvé là son porte-parole idéal, au moment même d'ailleurs où s'intensifie et se complique sa relation avec un autre « roi philosophe », Frédéric II.

L'ouvrage offre donc une belle vision perspective, en marquant précisément tous les relais de cette réception hors-norme qui avait déjà fait l'objet de deux recueils marquants en 1978 (*L'Empereur Julien, de l'histoire à la légende*) et 1981 (*L'Empereur Julien, de la légende au mythe*) cités dès l'introduction et auxquels il est renvoyé régulièrement. De la même manière, l'auteure reconnaît ses dettes envers le travail approfondi de José-Michel Moureaux sur l'édition par Voltaire du *Discours* de Julien. Ce que le livre offre de neuf, c'est un sens très sûr et élégant du commentaire : une manière, en somme, d'affirmer des options interprétatives sur un grand nombre de penseurs, en mettant en avant leur part d'incrédulité. Ainsi l'auteure est-elle manifestement davantage séduite par un Montaigne indifférent, un La Mothe sceptique incrédule (et non chrétien), un Bayle paradoxal en Huguenot déçu, suivant Gianluca Mori. C'est un très beau livre, très bien écrit, qui offre une synthèse sûre, informée, pondérée sur un personnage remarquable dont la légende au demeurant ne s'est pas arrêtée avec Voltaire : Gore Vidal en fera encore en plein XX^e siècle le héros d'un roman biographique écrit contre le conformisme religieux américain. Preuve que Julien reste à toutes les époques le compagnon idéal de tous ceux qui étouffent dans la religion de leur temps.

Alain Sandrier

Sébastien Longchamp, *Anecdotes sur la vie privée de Monsieur de Voltaire*. Texte établi par Frédéric S. Eigeldinger, présenté et annoté par Raymond Trousson, Paris, Champion, 2009, 342 p. – Côme Alexandre Collini, *Mon séjour auprès de Voltaire*. Édition présentée et annotée par Raymond Trousson, Paris, Champion, 2009, 266 p. – Christophe Paillard, *Jean-Louis Wagnière, secrétaire de Voltaire : lettres et documents*, SVEC 2008 : 12, Voltaire Foundation, Oxford, 2008, 416 p.

Le secrétaire de l'écrivain, s'il se fait « historien » du grand homme, aura tôt ou tard son quart d'heure de postérité : belle idée de Sainte-Beuve. Trois « historiens » de Voltaire ont à ce titre mérité à leur tour l'attention de l'histoire. Sébastien Longchamp (1718-1793) servit Voltaire entre l'été 1746 ou 1747 et le printemps 1751, de la fin des années Cirey à l'installation en Prusse ; Côme Alexandre Collini (1727-1806) quatre ans également, d'avril 1752 à juin 1756, période mouvementée qui couvre la fin du séjour à Berlin et le rapt de Francfort, le pré-exil alsacien, le départ pour la Suisse et l'installation aux Délices ; Jean-Louis Wagnière enfin (1739-1802), le dernier et le plus connu des secrétaires de Voltaire, domine toute la période des Délices et de Ferney, avec ses vingt-quatre années de service (1755-1778). Ces ouvrages récents qui leur ont été consacrés valorisent leurs écrits, en en ranimant brillamment l'intérêt. Il s'agit de l'édition *princeps* des *Anecdotes* de Longchamp, enfin dégagées de leurs avatars, de la première édition annotée et commentée des souvenirs de Collini et du premier dossier biographique jamais réalisé sur Wagnière, qui devrait permettre de mieux apprécier la qualité de son témoignage. Les deux premiers de ces ouvrages sont du regretté Raymond Trousson : émouvante occasion de saluer encore sa mémoire – ils comptent parmi les meilleurs titres de son éminente contribution au savoir voltairien.

C'est à l'insu l'un de l'autre que ces trois témoins familiers, après la mort de Voltaire, étaient entrés dans l'écriture mémorielle. Wagnière le premier, revenu de Saint-Pétersbourg où il avait classé la bibliothèque de Ferney achetée par Catherine II, rédigea à partir de 1780 une relation du dernier séjour de Voltaire à Paris et de sa mort, puis divers *voltairiana*, le tout sous l'œil de Grimm, son protecteur, l'agent de Catherine II à Paris, qui transmettait à l'impératrice elle-même ces vestiges de celui qu'elle appelait son maître – d'où les exemplaires originaux encore conservés en Russie. Longchamp de son côté, à partir de 1781, après avoir vendu aux premiers éditeurs posthumes divers manuscrits réapparus dans ses entours, s'employa à rédiger des anecdotes de son temps de service. Et Collini enfin, plus tardivement, retraça l'histoire de ses liens privilégiés avec Voltaire, en y incluant leur correspondance, entretenue jusqu'en 1778. Tout cela s'était fait obscurément : aucun de ces premiers « historiens » du grand homme

Contributeurs

Catherine BEC, docteur en littérature française, professeur agrégé de lettres modernes, lycée Victor Hugo de Lunel

Lorenzo BIANCHI, professeur d'histoire de la philosophie, Università degli studi di Napoli «L'Orientale»

Andrew BROWN, directeur du Centre international d'étude du XVIII^e siècle, Ferney-Voltaire, secrétaire de la Société Voltaire

Marc BUFFAT, maître de conférences, Université de Paris VII Denis-Diderot

Pierre CAMBOU, DAM, Université Toulouse II ; IAE, Université Toulouse I Capitole

Riccardo CAMPI, chercheur, Università di Bologna

Jean-Daniel CANDAU, chercheur associé, Bibliothèque de Genève

André COURBET, chercheur, Saint-Max

Lucien CHOUDIN, président du Centre international d'étude du XVIII^e siècle, président d'honneur de Voltaire à Ferney, Ferney-Voltaire

Laurence DAUBERCIES, boursière doctorante en langues et lettres, Université de Liège, boursière BAEF (Belgian American Educational Foundation), University of Washington, Seattle

Béatrice FERRIER, maître de conférences, Université d'Artois, Arras

Marie FONTAINE, professeure agrégée de lettres classiques, Lycée R. Poincaré, Bar-le-Duc, doctorante à l'Université de Rouen

Magali FOURGNAUD, docteur en littérature française, Université de Bordeaux Montaigne, professeur de lettres au lycée Pape Clément, Pessac (33).

Stéphanie GÉHANNE GAVOTY, maître de conférences, Université Paris-Sorbonne

Kim GLADU, doctorante en lettres, Université du Québec à Trois-Rivières

Gianluigi GOGGI, professeur de littérature française, Università di Pisa

Laurent HATAT, metteur en scène, Compagnie Anima Motrix

Marc HERSANT, professeur à l'Université d'Amiens, agrégé de lettres modernes, ancien élève de l'ENS Fontenay

Ulla KÖLVING, directeur de recherches, Centre international d'étude du XVIII^e siècle, Ferney-Voltaire, rédacteur des *Cahiers Voltaire*

Isabelle LIGIER-DEGAUQUE, maître de conférences en arts du spectacle, Université de Nantes

André MAGNAN, professeur émérite, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, président d'honneur de la Société Voltaire

Benoît MELANÇON, professeur de littérature française, Université de Montréal

- Abderhaman MESSAOUDI, Laboratoire d'études et de recherches sur les logiques contemporaines de la philosophie, Université Paris 8
- Guillaume MÉTAYER, chargé de recherche au CNRS (Cellf 16e-18e, Paris-Sorbonne), agrégé de lettres classiques, ancien élève de l'ENS (Ulm)
- Laurence OLIVIER-MESSONNIER, professeur agrégé de lettres modernes, Lycée Mme de Staël, Montluçon, docteur en littérature française et comparée, laboratoire CELIS Clermont-Ferrand II
- Jean-Noël PASCAL, professeur de littérature française, Université de Toulouse-Le Mirail, vice-président de la Société Voltaire
- Bénédicte PESLIER PERALEZ, agrégée de lettres modernes, doctorante à l'Université Paris 3 – Sorbonne-Nouvelle, EA 174 et membre associé au CNRS, UMR 5611 LIRE
- Daniela QUELHAS, chargée d'enseignement à l'Institut d'études politiques de Lille
- Alain SAGER, philosophe, Nogent-sur-Oise
- Baldine SAINT GIRON, agrégée de philosophie, professeur émérite des universités à Paris Ouest Nanterre la Défense, membre senior de l'Institut universitaire de France
- Alain SANDRIER, maître de conférences, Université Paris Ouest Nanterre La Défense
- Bertram Eugene SCHWARZBACH, chercheur, Paris
- Kees van STRIEN, ancien professeur d'anglais, Vietland College, Leyde
- Béatrice TOMAIUOLO, doctorante à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, EA 3003, professeur de français

Table des matières

ÉTUDES ET TEXTES

André Magnan, Penser l'infâme	7
André Courbet, Voltaire en Lorraine : les séjours de 1720 et 1735	51
Isabelle Ligier-Degauque, <i>Zaïre</i> ou les blessures de la mémoire	69
Kees van Strien, Voltaire auteur d'un second compte rendu des <i>Œuvres</i> de Maupertuis ?	87
Lucien Choudin, Les « laissés pour compte » de Ferney 1779-1780	107
Alain Sager, Retour sur le probabilisme voltairien	117
Bertram Eugene Schwarzbach, Quand Voltaire étalait ses connaissances rabbiniques et traduisait Maïmonide	135
Andrew Brown, Les antikehliens	155

DÉBATS

Voltaire à l'école (V). Coordonné par Béatrice Ferrier et Alain Sandrier. Enseigner le théâtre de Voltaire. Catherine Bec, « Rome, mes yeux sur toi seront toujours ouverts » : approche des tragédies romaines de Voltaire au lycée (164) ; Laurent Hatat, Monter <i>Nanine</i> : de la curiosité littéraire aux questions de société (169)	163
Voltaire face à sa propre mort (I). Coordonnée par Marc Hersant. Riccardo Campi, Voltaire et l'obsédante idée du suicide : une tentation invouable ? (173) ; Pierre Cambou, Meurtre et mort philosophiques dans le conte voltairien (177) ; Marc Hersant, Le ressassement éternel (184) ; Baldine Saint Girons, Voltaire : autoportrait en agonisant (197) ; Guillaume Métayer, Nietzsche et la mort de Voltaire ou la métempyscose du courage (206)	172

ENQUÊTES

Sur la réception de <i>Candide</i> (XII). Coordonnée par Stéphanie Géhanne Gavoty et André Magnan. Contributions de Abderhaman Messaoudi, Marie Fontaine, Stéphanie Géhanne-Gavoty, André Magnan, Benoît Melançon, Laurence Olivier-Messonnier, Alain Sager et Alain Sandrier	215
---	-----

ACTUALITÉS

Relectures (Jean-Noël Pascal, Pierre-Toussaint Aillaud, Voltaire et les Philosophes)	257
Manuscrits en vente en 2013 (Jean-Daniel Candaux, Ulla Kölving et Andrew Brown)	267
Bibliographie voltairienne 2013 (Ulla Kölving)	275
Thèses (coordonnée par Stéphanie Géhanne Gavoty, contributions de Laurence Daubercies, Magali Fourgnaud, Bénédicte Peslier Peralez et Béatrice Tomaiuolo)	286

Comptes rendus (coordonnée par Alain Sandrier, contributions de Lorenzo Bianchi, Marc Buffat, Kim Gladu, Gianluigi Goggi, André Magnan et Alain Sandrier)	292
Contributeurs	315

CAHIERS VOLTAIRE

Les *Cahiers Voltaire*, revue annuelle de la Société Voltaire,
sont publiés par le Centre international d'étude du XVIII^e siècle

Rédacteur Ulla KÖLVING

Comité de rédaction François BESSIRE, Andrew BROWN, Roland DESNÉ, Ulla KÖLVING,
André MAGNAN, Jean-Noël PASCAL, Alain SAGER, Alain SANDRIER, Françoise TILKIN

SOCIÉTÉ VOLTAIRE

Conseil d'administration

Président François BESSIRE *Président d'honneur* André MAGNAN

Vice-présidents Roland DESNÉ, Jean-Noël PASCAL *Secrétaire* Andrew BROWN

Rédacteur des Cahiers Voltaire Ulla KÖLVING *Responsable du Bulletin* Françoise TILKIN

Membres Jean-Daniel CANDAU, Béatrice FERRIER, Marie FONTAINE,

Stéphanie GÉHANNE GAVOTY, Pierre LEUFFLEN, Stéphane PUJOL,

Alain SAGER, Dominique VARRY

Correspondants

Allemagne Ute van RUNSET, Richardstr. 68, D-40231 Düsseldorf

Belgique Françoise TILKIN, Département de langues et de littératures romanes,
3 place Cockerill, B-4000 Liège (f.tilkin@ulg.ac.be)

Canada David SMITH, 9 Deer Park Crescent #1104, Toronto,
Ontario M4V 2C4, Canada (dwsmith@chass.utoronto.ca)

Grande-Bretagne Richard E. A. WALLER, Department of French, University of Liverpool,
P. O. Box 147, Liverpool L69 3BX, G. B. (reawall@liv.ac.uk)

Grèce Anna TABAKI, Département d'études théâtrales, Centre de recherches néohelléniques,
48 avenue Vas. Constantinou, 11635 Athènes, Grèce (antabaki@eie.gr)

Italie Lorenzo BIANCHI, Via Cesare da Sesto 18, I-20123 Milano (lbianchi@unior.it)

Suède Sigun DAFGÅRD NORÉN, Hornsgatan 72, S-11821 Stockholm (s.dafgard@globalnet.net)

Tunisie Halima OUANADA, Bloc 58, app. 1002, Village méditerranéen, 2018 Rades, Tunisie
(h_ouanada@yahoo.fr)

New York Jean-Pierre BUGADA, Rue de la Loi 155, B-1040 Bruxelles (bugada@unric.org)

